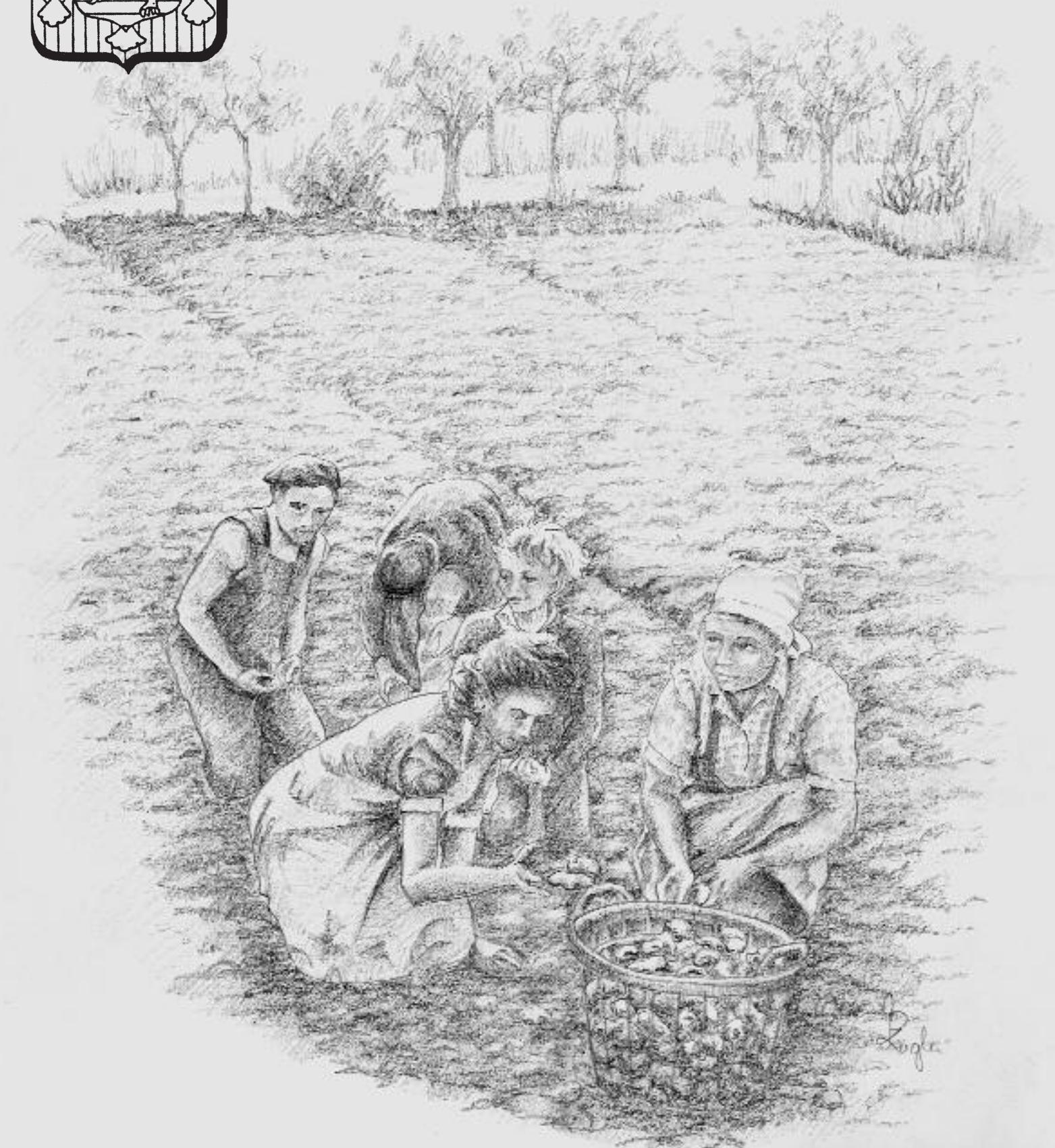


SARRALTROFF



Echos Municipaux 2007

Les ramasseurs de pommes de terre.

Le dessin de la couverture est de Marie-Paule Kugler. Il s'agit d'un dessin d'après une photographie prise à Sarraltroff dans les années 50.



Album souvenir

*Fête de Noël du
personnel
communal*



*La foire aux géraniums
2007 avec le concours
du CAT d'Albestroff*



Les vœux du Maire

L'année 2007 devrait s'inscrire dans notre histoire comme celle de la prise en compte officielle des problèmes environnementaux car ils furent au cœur des débats de la campagne présidentielle.

Une évidence s'impose : les ressources minières comme le charbon ne sont pas infinies, ni les réserves de pétrole. Or elles sont à la base de notre industrie de transformation mais aussi des énergies dont nous avons besoin.

De plus la vitesse à laquelle nous les consommons est source d'une pollution intense à laquelle notre planète a du mal à s'adapter : c'est le fameux effet de serre qui menace le climat, la banquise, bref, la survie de nombreuses espèces et en fin de compte, notre propre existence.

Or, tous les hommes de notre planète souhaitent accéder à la possession d'une maison, d'une voiture, bref au confort moderne, et chacun souhaite conserver ou trouver le travail qui lui permettra d'y parvenir.

Aucun homme politique, ne pourra, à lui seul, garantir à la fois le travail, la sécurité de l'emploi, le développement harmonieux de l'économie dans un environnement propre : seule une prise de conscience et une action collectives seront capables de nous aider à évoluer dans le bon sens. Les chantiers d'avenir ne manqueront donc pas...

Bonne année 2008 et bonne santé à tous.

Votre Maire,

Francis Mathis.

Le mot du maire

Les années se succèdent, parfois trop rapidement et voici 2008 à notre porte : ce sera l'année du renouvellement de l'équipe municipale au mois de mars.

Je ne souhaiterais pas commencer ce mot du maire traditionnel, sans évoquer la mémoire de celui qui fut, tout au long de sa vie, un serviteur dévoué de la commune : l'adjoint au maire

Le cœur du village a, cette année, connu plusieurs grands chantiers dont l'assainissement. Ce dernier avait été source d'une vive controverse à cause de l'emplacement de la fosse d'orage. Cette dernière devrait être placée de l'autre côté de la Sarre. La solution qui est à l'étude pose certes un certain nombre de problèmes techniques qui n'ont pas encore trouvé leur solution à l'heure actuelle, et qui seront source

Conférence de Bali illustrent la préoccupation actuelle pour la qualité de l'environnement et notamment celle de l'eau : les travaux dans le vieux village sont une réponse concrète à ce type de problème.

Depuis le 10 juin 2007, environ 32 rames TGV relient tous les jours Paris à Strasbourg en passant sur la voie ancienne par Sarraltroff. L'augmenta-

tion du trafic a, pour des raisons de sécurité, entraîné la condamnation du passage du PN 52 (passage à niveau pour piétons). Un sentier pédestre en direction du Pont de la Schney-mühle a été créé pour pallier à cette fermeture. Empruntez le, ne traversez pas la voie, les trains arrivent vite ! Très vite !...

RENOVATION DE LA TURE

Pour des raisons de sécurité sur la voie publique, mais aussi pour

préserver le patrimoine, l'entreprise Ierone (gros-œuvre) et l'entreprise Kirsch (toiture), ont restauré la Ture et le Mur entre la Ture et la Mairie qui menaçaient de s'écrouler, de grosses fissures ayant été observées : l'ensemble a, à nouveau, belle allure.

A l'église, la sonnerie des cloches a été remise aux normes. En collaboration avec le Conseil de Fabrique, l'installation électrique a également été révisée.

A la Salle des Fêtes, deux opérations visant un meilleur confort d'utilisation ont été entreprises : le changement de tout le mobilier (tables et chaises) et la correction acoustique avec un résultat probant.

Au stade de football, l'éclairage du petit stade et la mise en conformité des vestiaires (douches et électricité) ont été réalisés.



honoraire Constant Limon qui nous a quittés cette année. Que ce soit dans les associations, au Crédit Mutuel ou lors de ses mandats successifs, il aura déployé une grande énergie au service de tous. C'est cette image que nous garderons de lui.

Le village continue à se développer. Si cela est vrai pour les infrastructures, l'immobilier, cela est moins vrai pour la démographie.

Malgré des apports extérieurs continus, le nombre d'habitants stagne et le bilan des naissances est tel que le regroupement scolaire est inévitable. Chaque localité conserverait son école maternelle, les autres classes se répartiraient entre Oberstinzel et Bettborn. Nous avons la chance d'avoir un personnel enseignant de qualité qui saura accompagner cette évolution le moment venu.

de surcoûts importants nettement plus élevés que prévu. Nous n'en savons pas plus pour l'instant. L'assainissement est actuellement achevé dans la Rue de la Fontaine et la Rue de la Sarre, ainsi que les raccordements aux habitations : cette opération a été entièrement prise en charge par la commune. La voirie de la Rue de la Fontaine est achevée et une toute nouvelle fontaine en grès rose contribue au cachet de cette rue. Autant que faire se peut, le solutionnement des situations individuelles a été recherché. Certes, la perfection n'existe pas, surtout lorsqu'on pratique de la rénovation, mais le résultat d'ensemble est satisfaisant.

Il en est de même dans la Rue de la Sarre, où le rythme des travaux a été plus soutenu.

Le Grenelle de l'Environnement et la

Enfin, dans le domaine des **chantiers d'envergure**, figurent le passage de la ligne LGV EST et le réaménagement foncier, avec la ligne 400.000 V entre Marlenheim et Vigy, et le poste de transformation électrique situé au Bergholz.

L'un est visible, ce sont les imposants pylônes de plus de 40 mètres de haut auxquels nous allons devoir nous habituer malgré les compensations financières perçues... Pour le TGV EST, RFF va procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à la nouvelle ligne ce qui débloquera ainsi le remboursement. La Société GEOTEC de Nancy procède actuellement à des sondages géologiques sur le futur tracé de la ligne. Il s'agira de rester attentifs à cause du problème du franchissement de la route et de la voie ferrée actuelle et des problèmes d'inondation et visuels. Nous avons déjà alerté RFF car il avait été acté que Sarraltroff devrait bénéficier d'un traitement spécifique lors de la DUP, notamment sur le plan de l'écoulement des eaux.



bourg, du Conseil Général, de Moselle Télécom (gestionnaire du réseau de fibres optiques RHD 57 traversant Sarraltroff), nous avons l'espoir d'un branchement rapide sur la fibre optique grâce à un nouveau boîtier expérimental (le NRA ZO = nœud de raccordement d'abonnés en zone d'ombre). Toutes ces volontés sont à

C'est pourquoi nous formulons le vœu que France Télécom tienne enfin ses engagements et que les habitants de Sarraltroff ne soient plus les victimes de stratégies auxquelles ils sont totalement étrangers...

Pour terminer sur une note plus positive,

et comme notre mandat touche à sa fin, je voudrais remercier tous ceux qui ont été nos partenaires durant ces années, les associations, les enseignantes, nos correspondants dans les administrations, les entreprises, les collectivités, la Communauté de Communes car, on n'en a peut-être pas assez parlé mais vous le savez, les choses ne se font pas seules et de ce côté, beaucoup de choses ont été faites



Nous n'avons pas de réponse à notre courrier à ce jour.

Il reste un problème auquel vous êtes tous très sensibles : l'**ADSL** et le **HAUT DEBIT**... Nous espérons ne plus avoir à en parler et pourtant ce n'est pas faute d'avoir tout tenté : avec le soutien de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarre-

ce jour bloquées par France Télécom et nous sommes proches de l'écœurement... Mi décembre 2007, nous avons tenté une dernière action auprès de l'autorité nationale de régulation des télécommunications : l'ARCEP. On ne peut quand même pas s'engager et promettre à longueur de temps puis, pratiquer une politique de blocage.

(déchetteries, tri...). Enfin, les adjoints et les conseillers municipaux avec lesquels nous avons fait un travail fructueux.

A toutes et à tous, un grand merci, bonne santé et bonne et heureuse année 2008.

Votre maire.

Etat civil 2007

(arrêté au 20 décembre 2007)



Naissances

PINKELE Lou-Ann
le 12 janvier 2007 à Saverne
WAGNER Emma
le 17 mars 2007 à Sarrebourg
HERR Gaëtan
le 25 juin 2007 à Sarrebourg
RAUCH Noah
le 11 août 2007 à Saverne
LUDWIG Nicolas
le 12 août 2007 à Saverne
ENGEL Lilou
le 30 septembre 2007 à Sarrebourg
HOFFMANN Victor
le 31 octobre 2007 à Sarrebourg
GEISSLER Alessandro
le 20 novembre 2007 à Sarrebourg
GEISSLER Aymeric
le 20 novembre 2007 à Sarrebourg
RABOT Lona
le 26 novembre 2007 à Sarrebourg
DIETRICH Candice
le 12 décembre 2007 à Sarrebourg
FRIANT Jade
le 12 décembre 2007 à Saverne

*Bienvenue aux nouveaux-nés et
toutes nos félicitations aux parents*



Mariages

Bertrand FRIANT
et Anne CONRAUX
le 4 août 2007
Christophe LAURANT
et Rachelle COLLIN
le 8 septembre 2007

*Sincères félicitations aux jeunes
époux*



Décès

BOUDINET – KNITTEL Agnès
le 30 mars 2007
THIRY – GRAAS Daisy
le 3 avril 2007
LIMON Constant
le 9 juillet 2007
STRICHER Antoine – Lucien
le 10 juillet 2007
OTTINGER – THIRY Hedwige
le 26 octobre 2007
BOURLON Jean-Paul
le 9 novembre 2007
FRIANG Joseph
le 2 décembre 2007

*Nos sincères condoléances aux
familles*



HOMMAGE A CONSTANT LIMON

ADJOINT AU MAIRE HONORAIRE (10-11-1925 / 09-07-2007)

Limon Constant vient de nous quitter dans sa 82^e année.

Exploitant agricole retraité, il avait assumé 6 mandats de 1^{er} adjoint de 1959 à 1971 et de 1977 à 1995. Mais il fut également conseiller au Crédit Mutuel et Président du Conseil d'Administration, mandat au cours duquel le nouveau bâtiment commercial fut inauguré en 1973.

Il fut, dès son jeune âge, membre du Cercle Saint Michel, notamment de sa section théâtrale, ainsi que du Conseil de Fabrique de 1962 à 1995. Pendant la seconde guerre mondiale, il s'illustra en soustrayant le drapeau du Souvenir Français à la main mise de l'administration nazie en le cachant chez lui.

Il exploitait une ferme avec son épouse Marie Thérèse née Masson qu'il avait eu la douleur de perdre il y a quelques années.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme engagé, entreprenant et profondément dévoué à la cause communale et nous présentons toutes nos condoléances aux membres de sa famille.

Budget de la commune

COMMUNE DE SARRALTROFF
BUDGET PRIMITIF 2006 - COMPTE ADMINISTRATIF 2006 - BUDGET PRIMITIF 2007

Section de Fonctionnement - DEPENSES

CHAPITRES M 14	B.P. 2006 (Prévisions)	C.A. 2006 (Résultats)	B.P. 2007 (Prévisions)
FONCTIONNEMENT : Dépenses	423 013,00 €	455 696,54 €	528 823,00 €
60 - Achat et variation des stocks	30 800,00 €	28 534,81 €	32 800,00 €
61 - Services extérieur	17 300,00 €	17 818,05 €	18 900,00 €
62 - Autres services extérieurs	11 650,00 €	12 021,58 €	13 120,00 €
63 - Impôts Taxes	2 900,00 €	2 624,00 €	2 800,00 €
64 - Charges de personnel - 012 -	106 760,00 €	106 669,84 €	122 790,00 €
65 - Autres charges courantes	42 250,00 €	111 120,49 €	45 902,00 €
66 - Charges financières	10 700,00 €	9 522,27 €	10 250,00 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
042 - Transfert entre sections - Op Ordre	2 405,00 €	167 385,50 €	- €
023 - Virement Sect° d'investis.	198 248,00 €	- €	282 261,00 €

COMMUNE DE SARRALTROFF
BUDGET PRIMITIF 2006 - COMPTE ADMINISTRATIF 2006 - BUDGET PRIMITIF 2007

Section de Fonctionnement - RECETTES

CHAPITRES M 14	B.P. 2006 (Prévisions)	C.A. 2006 (Résultats)	B.P. 2007 (Prévisions)
FONCTIONNEMENT : Recettes	423 013,00 €	538 295,69 €	528 823,00 €
70 - Produits Domaine et Ventes	7 700,00 €	5 844,92 €	7 530,00 €
73 - Impôts et Taxes	131 331,00 €	133 825,83 €	136 795,00 €
74 - Dotations Subventions Partic.	135 310,00 €	140 222,81 €	139 100,00 €
75 - Autres Prod de Gestion Cour.	99 572,00 €	86 749,04 €	104 700,00 €
013 - Remb. sur salaire CEC CES	1 000,00 €	6 668,37 €	10 000,00 €
76 - Produits financiers divers	- €	3,24 €	- €
77 - Cession d'immob. Vente Terr	- €	164 981,48 €	- €
79 - Transfert de charges (assur)	- €	- €	- €
002 - Excedent de Fonct° reporté	48 100,00 €	- €	130 698,00 €

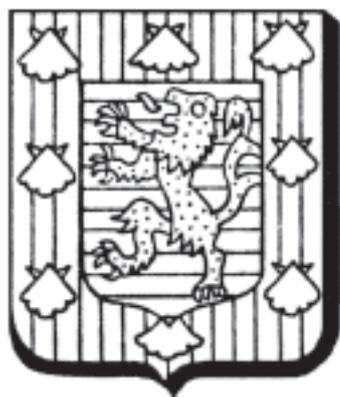
BALANCE RECAPITULATIVE	BP 2007 DEPENSES	BP 2007 RECETTES	Pour info : en Francs
Section de Fonctionnement	28 823,00 €	528 823,00 €	3 468 851,49 F
Section des Investissements	894 433,00 €	894 433,00 €	5 867 095,87 F
Budget Total	1 423 256,00 €	1 423 256,00 €	9 335 947,36 F

**DETAIL DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET DES SUBVENTIONS
COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2006 (travaux réellement réalisés)**

PROGRAMMES DE TRAVAUX	article	SOMME AU BUDGET PRIMITIF	SOMME DEPENSEE (factures payées)	SOMME ENCAISSEE (subventions reçues)
Mairie	/	2 000,00 €	647,23 €	- €
Eglise	/	16 900,00 €	6 568,43 €	9 674,77 €
Entrepot et Atelier Municipal	/	58 390,00 €	3 130,72 €	- €
Nouveau Cimetière	/	33 500,00 €	48 747,56 €	2 935,50 €
Eclairage public	/	2 000,00 €	- €	- €
Acquisition de matériel et mobilier	/	34 548,00 €	4 168,82 €	- €
Acquisition de terrains	/	8 000,00 €	370,76 €	50 000,00 €
Voirie et trottoirs dans diverses rues	/	6 000,00 €	11 353,64 €	14 448,00 €
Conduite d'eau potable SCHNEYMUHLE	/	15 600,00 €	- €	- €
Stade Municipal	/	8 000,00 €		
SANS OPERATION - Remb Capital Emprunt	/	279 570,00 €	32 530,91 €	294 768,53 €
Viabilité RUE DE LA FORET				55,44 €
TOTAL		474 508,00 €	107 518,07 €	371 882,24 €

INVESTISSEMENTS - BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2007

PROGRAMMES DE TRAVAUX	art-opérat	DEPENSES PREVUES	RECETTES PREVUES	SOLDE A LA CHARGE DE LA COMMUNE
Voirie Diverses Rues - Rue de la Fontaine D57	2151-23	364 000,00 €	3 600,00 €	109 400,00 €
D57 2			88 000,00 €	
			163 000,00 €	
RTE Eglise Cloches et Vitraux D57	21318-12	11 000,00 €	4 600,00 €	1 500,00 €
			4 900,00 €	
DGE - Stade Eclairage Electricité et Travaux	21318-28	35 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €
Ligue Viabilité et Voirie Rue de la Forêt	21534-27	18 000,00 €	- €	18 000,00 €
Atelier Communal et local Sapeurs Pompiers	21318-15	65 000,00 €	10 000,00 €	55 000,00 €
M Int Travaux Salle des Fêtes	21318-29	22 700,00 €	- €	22 700,00 €
Chemin suite à suppression PN 52	2151-32	70 000,00 €	58 000,00 €	12 000,00 €
RFF Eclairage Public - Coffret	21534-17	12 000,00 €	- €	12 000,00 €
Réseau d'eau SCHNEYMUHLE	21538-24	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
Achat Ordinateurs et matériel Inf. + Divers	2183-20	10 000,00 €	3 000,00 €	7 000,00 €
Ecole - Fermeture de la cour	21312-14	3 500,00 €	- €	3 500,00 €
Poste HAUT DEBIT - ADSL	21538-30	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
Prévention des Crues - Travaux Hydrauliques	21538-31	16 000,00 €	- €	16 000,00 €
Mur de la Mairie et Ture	21311-11	63 000,00 €	- €	63 000,00 €
Poteaux d'incendie	21531-18	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
Agrandissement Cimetière - Solde Subv. 2006 D57	/	- €	8 300,00 €	- €
			6 800,00 €	
DGE TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (recettes)	10223	5 000,00 €	-	5 000,00 €
FONDS COMPENSATION TVA - FC TVA	10223	36 300,00 €	-	36 300,00 €
Virement de la Section de Fonctionnement	"021	282 261,00 €	-	282 261,00 €
DEFICIT REPORTE ANNEE N-1 (art. 1068)	1068	- €		
SANS OPERATION - Remb Capital Emprunt	1641	41 000,00 €	46 078,00 €	
EXCEDENT REPORTE	"001	164 594,00 €		
AVANCE VIREMENT BP LOTISSEMENT	27638	110 233,00 €		
TOTAL		894 433,00 €	894 433,00 €	/



L'agenda des manifestations

Période septembre 2007 - octobre 2008

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
23 septembre 2007	Fête Patronale	Sports Réunis
19 octobre 2007	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
20 octobre 2007	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
11 novembre 2007	Armistice 1918	UNC Anciens Combattants
16 novembre 2007	Assemblée Générale	Arboriculteurs
6 décembre 2007	Visite de Saint Nicolas dans les Ecoles	Groupe Scolaire
8 décembre 2007	Sainte Barbe	Sapeurs Pompiers
14 décembre 2007	Fête de Noël des Ecoles	Groupe Scolaire
23 décembre 2007	Fête de Noël du Club de l'Amitié	Club de l'Amitié
4 janvier 2008	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
11 janvier 2008	Assemblée Générale	Donneurs de Sang Bénévoles
18 janvier 2008	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
24 janvier 2008	Assemblée Générale	Club de l'Amitié
25 janvier 2008	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
3 février 2008	Loto des Ecoles à HOFF	Groupe Scolaire
17 février 2008	Assemblée Générale	Souvenir Français
8 mars 2008	Soirée MOULES - FRITES	Amicale des Sapeurs Pompiers
14 mars 2008	Collecte de Sang à OBERSTINZEL	Donneurs de Sang Bénévoles
6 avril 2008	Repas du 3e Age	Commune
13 avril 2008	Marche du Foyer	Foyer Saint Michel
1 ^{er} ou 3 mai 2008	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
4 mai 2008	Victoire 1945	UNC Anciens Combattants
18 mai 2008	Fête Dieu	Paroisse
24 mai 2008	Pizza Flamm à Domicile	Sports Réunis
1 ^{er} juin 2008	Communions	Paroisse
7 juin 2008	Soirée Dansante	Amicale des Sapeurs Pompiers
5 juillet 2008	Fête Champêtre	Amicale des Sapeurs Pompiers
11 juillet 2008	Collecte de Sang à GOERLINGEN	Donneurs de Sang Bénévoles
20 juillet 2008	Fête des Vieux Métiers et Brocante	Sports Réunis
28 septembre 2008	Fête Patronale	Sports Réunis
4 octobre 2008	Soirée Couscous	Amicale des Sapeurs Pompiers

L'ADSL, un cauchemar interminable...

L'arrivée de l'ADSL à Sarraltroff est en train de devenir un vrai cauchemar.

Depuis 2002, on nous fait miroiter l'arrivée de l'ADSL à Sarraltroff.

En résumé, que s'est-il passé ?

- Nous dépendons du central téléphonique de Lixheim situé à 8 km de Sarraltroff.
- A partir de ce central, pour bénéficier du haut débit, il ne faut pas être éloigné de plus de 6 km du central. Il faudrait donc amplifier le signal à partir de Sarraltroff et donc installer un sous-répartiteur (qui s'appelle NRA-ZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés en Zone d'Ombre) à Sarraltroff.

Cette solution ne poserait pas de problème technique particulier puisque le département, par l'intermédiaire de Moselle Telecom a installé la fibre optique qui passe par Sarraltroff. Mieux, Moselle Telecom a installé un shelter à Sarraltroff. Il suffirait de pouvoir se brancher sur la fibre optique à Sarraltroff et le problème serait résolu.

En effet, par l'intermédiaire d'un boîtier appelé NRA-ZO qui convertirait le signal de la fibre optique en signal cuivre, nous pourrions même bénéficier d'un ADSL de très haut débit.

Mais ce serait trop facile et trop beau.

Pourquoi ?

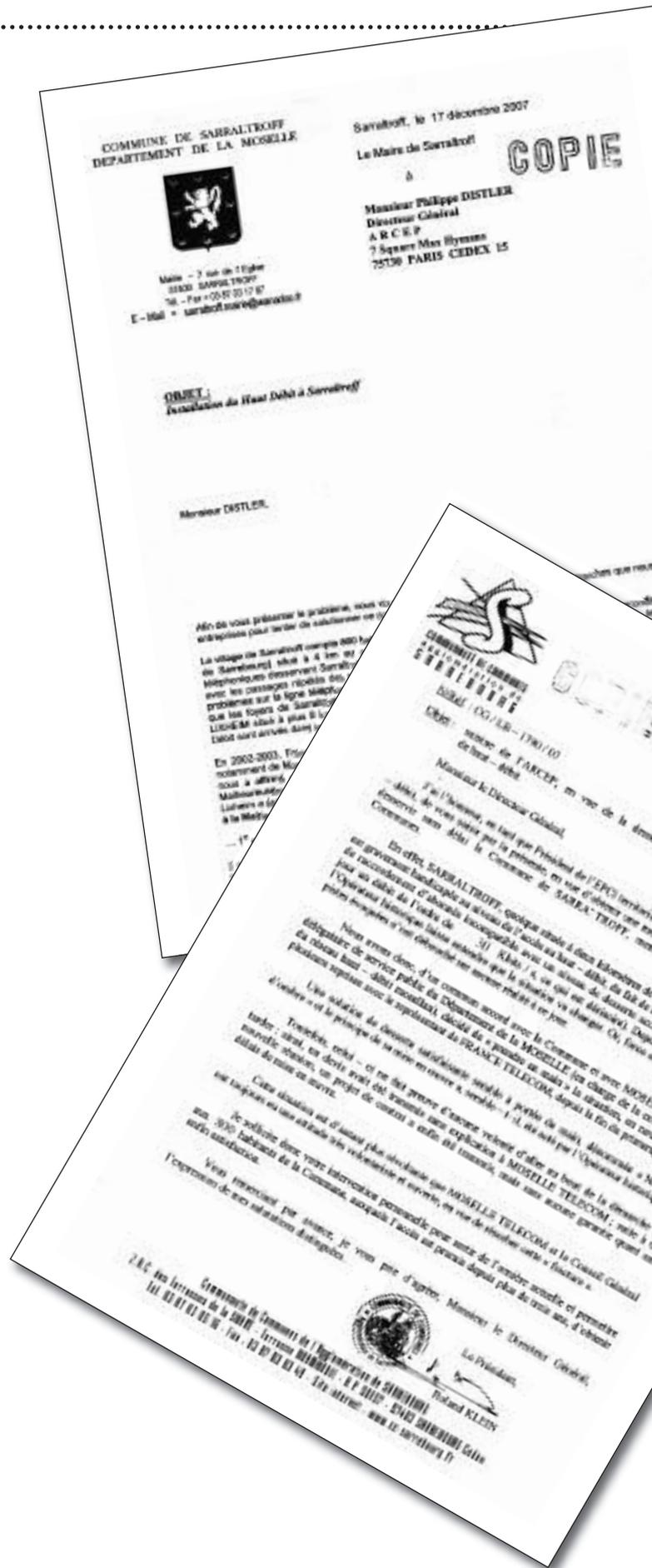
A cause de la privatisation de France Telecom qui ne lui crée plus d'obligation de service public et met l'opérateur historique dans une situation particulière.

En effet, contrairement à ce qui se passe avec EDF où le réseau appartient à RTE, à la SNCF où le réseau appartient à RFF, en matière de télécommunication France Telecom qui est exposé à la concurrence, comme tout opérateur privé, possède malgré tout tout le réseau. Il n'y a pas eu de partition comme cela s'est fait pour l'électricité et le chemin de fer.

Néanmoins, France Telecom avait donné son accord à Moselle Telecom, à la Communauté de Communes, au village de Sarraltroff pour installer ce poste NRA-ZO à Sarraltroff et une convention officialisant cet accord devait être signé. Mais la signature de cette convention se faisait attendre... malgré l'engagement financier de la Communauté de Communes de Sarrebourg et environs.

C'est à n'y plus rien comprendre...

Nous avons donc conjointement, avec la Communauté de Communes et Moselle Telecom, saisi l'ARCEP qui est l'AUTORITÉ de RÉGULATION des COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES et des POSTES, car nous sommes lassés de toutes les promesses non tenues et nous souhaitons que l'ARCEP pèsere de tout son poids pour nous aider à débloquent ce dossier.



Les pièces originales sont consultables à la mairie

Les délibérations du conseil municipal

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2006

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Weber G, Schnitzler L, Fillinger JM, Jacob P, Geoffroy A Dubois A, Poirot B, Mazerand AM,

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Friang M, Dresch N.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Koch E.

Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (20 novembre 2006) = NEANT.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Carte scolaire SEPTEMBRE 2007 – Projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal

Festivités de Noël des Sports Réunis – Demande de Subvention exceptionnelle

Inondations de Septembre 2006 – Prévision de travaux à réaliser

Décision Modificative de Crédits N°2 - Rémunérations

Dossier « INTERNET ET ADSL SUR LA COMMUNE »

Carte scolaire SEPTEMBRE 2007 – Projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal

Le maire informe les membres du conseil municipal que les prévisions actuelles pour les effectifs scolaires de la rentrée de septembre 2007 sont assez bonnes. Pour la rentrée scolaire de septembre 2008, une baisse des effectifs majeure et à prévoir. Une réunion s'est déroulée dernièrement avec l'Inspecteur d'Académie de Sarrebourg et les maires des communes d'Oberstinzel et de Bettborn, qui ont du avoir recours à un regroupement scolaire déjà depuis septembre 2006. De cette réunion ressort le fait qu'il y aurait une possibilité de regroupement scolaire avec les communes d'Oberstinzel et de Bettborn pour les classes élémentaires.

Une discussion s'engage alors sur cette possibilité.

Monsieur Bernard Poirot estime que ce regroupement n'est pas favorable à cause de l'inexistence du périscolaire et que, faisant partie de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, il serait plus facile, pour nous, d'envisager un regroupement avec les écoles de Sarrebourg ou de l'Agglomération de Sarrebourg (comme Réding par exemple). Il ajoute qu'il faudra tenir compte d'une éventuelle évolution des statuts et des compétences de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg vers la gestion du scolaire et du périscolaire.

Monsieur Jean-Marc Fillinger estime que des déplacements supplémentaires seront à supporter par les parents d'élèves (en direction de ces deux communes dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) vers Oberstinzel et Bettborn) alors que l'ensemble de la population se dirige plus facilement, pour son travail..., vers Sarrebourg. Ces déplacements entraîneront à coup sûr des frais supplémentaires pour les Collectivités (Département de la Moselle pour les bus) ou pour les parents d'élèves.

Monsieur Léon Schnitzler estime que la mise en place de la classe unique (plusieurs classes à la charge d'un seul instituteur), ce qui est déjà le cas actuellement (3 institutrices pour 5 classes en classes élémentaires), n'est pas une solution aussi mauvaise qu'on le dit.

Monsieur Grégoire Weber estime qu'il faudrait savoir combien de familles et parents d'élèves sont à ce jour concernés par le RPI.

Le Maire donne état des naissances en 2005 : 6 naissances ; et en 2006 à ce jour : 4 naissances. Les effectifs vont en diminuant.

Les conseillers municipaux donnent chacun à leur tour, leur avis. L'ensemble du conseil municipal est, à l'heure actuelle, plutôt d'avis défavo-

nable (7 membres sur 10) à un regroupement scolaire vers Oberstinzel et Bettborn. Ils souhaitent qu'une réunion publique d'information des parents d'élèves concernés soit organisée rapidement. La date du MERCREDI 20 DECEMBRE prochain est fixée pour cette réunion qui se déroulera à la Salle des Fêtes de Sarraltroff. Monsieur l'Inspecteur d'Académie ainsi que le personnel enseignant de Sarraltroff y seront conviés. Les parents d'élèves seront informés par courrier des institutrices. Chacun pourra y donner son avis.

Le conseil municipal se prononcera sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal avec Oberstinzel et Bettborn après cette réunion publique.

Festivités de Noël des Sports Réunis – Demande de Subvention exceptionnelle

Le maire informe le conseil municipal que les Sports Réunis organisent un Goûter de Noël prochainement pour leurs jeunes licenciés. Le président des Sports Réunis sollicite à cette occasion une subvention communale pour participer aux frais de cette fête.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 200,00 € (deux cent euros) aux Sports Réunis pour l'organisation de cette Fête de Noël. La somme versée sera imputée à l'article 6574 du budget communal 2006. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Inondations de Septembre 2006 – Prévision de travaux à réaliser

Le maire fait état des remarques reçues en mairie sur les inondations du mois de septembre 2006 (courriers réceptionnés en mairie). Le fait que le remembrement ait été stoppé a fortement pénalisé la commune en ne permettant pas de réaliser les travaux connexes qui auraient pu éviter ou amoindrir certaines inondations.

Le Maire cite différents endroits à problème à savoir le ruisseau de la Lach sous la RD 43 et lors de son passage sous la ligne SNCF (à proximité et derrière l'ancienne Poste – 29 rue de Fénétrange), le nouveau lotissement de la Rue de la Forêt, le quartier du Breuil où existent de gros problèmes. Un fossé existait à l'époque à ce niveau. Il recueillait les eaux de la Rue des Vergers et de la Rue de Sarrebourg.

Le problème est complexe et multifactoriel. De plus, la commune n'est actuellement pas propriétaire de beaucoup de parcelles et la seule solution serait de réactiver les surverses.

Le Conseil Municipal estime qu'il serait judicieux de solliciter les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg afin d'établir une étude pour régler le problème des crues sur le ban communal. La compétence « gestion des crues » est inscrite aux statuts de la Communauté de Communes, ceci sans négliger la réalisation de certains petits travaux nécessaires et urgents.

Le maire donne ensuite lecture du courrier de Monsieur Edmond Muller, réceptionné en mairie et adressé au Conseil Municipal. Il donne lecture ensuite du courrier des nouveaux habitants de la Rue de la Forêt (maisons en construction actuellement).

Sur ces trois secteurs, des travaux de prévention des crues et de curage/création de fossés devront être réalisés dans l'urgence. L'étude complémentaire de gestion et de prévention des crues sera réalisée par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg.

Décision Modificative de Crédits N° 2 - Rémunérations

Le maire informe les membres présents que suite au remplacement pour arrêt de travail de l'Aide Maternelle, ceci depuis le début de l'année 2006, les prévisions budgétaires inscrites au Budget Primitif 2006 sont insuffisantes pour couvrir le mandatement des salaires et caisses du 4^e trimestre 2006 (chapitre 012 du BP communal 2006). Il est nécessaire de voter une décision modificative de crédits.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter la Décision Modificative de Crédits suivante =

du compte 60633 chapitre 011
Fournitures de voirie

- 1.000,00 €

du compte 6122	chapitre 011	- 1.000,00 €
Crédit Bail Mobilier		
du compte 61521	chapitre 011	- 2.000,00 €
Entretien de Terrains		
du compte 616	chapitre 011	- 1.600,00 €
Assurances		
du compte 6236	chapitre 011	- 1.500,00 €
Catalogues – Imprimés		
vers le compte 64131	chapitre 012	+ 7.100,00 €
Rémunération personnel non titul.		

Il autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Dossier « INTERNET ET ADSL SUR LA COMMUNE »

Certains conseillers municipaux interrogent le maire sur la situation du branchement, par France Télécom, de l'ADSL pour Internet sur la Commune. Le maire précise que, d'après les derniers courriers réceptionnés en mairie (datés de septembre 2006), France Télécom « programme » l'installation du shelter ADSL courant 2007 (sans date précise). Il ajoute que l'installation de ce bâtiment était prévue déjà en 2005 (convention France Télécom et accord DDE pour travaux le 20 octobre 2005). A ce sujet, un courrier a été transmis le 29 novembre dernier à France Télécom afin de connaître exactement leur position sur cette installation et une date effective de connexion. Nous attendons une réponse précise de leur part sur cette installation.

Après un court échange de vues = divers sujets évoqués lors de la réunion et la possibilité de relever le chemin dans le prolongement de la Rue de l'Étang (le passage fréquent de tracteurs a fortement endommagé l'état du chemin – problèmes de propreté sur la Rue)

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 15.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2007

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Weber G, Schnitzler L, Fillingier JM, Jacob P, Geoffroy A Dubois A, Poirot B, Mazerand AM, Friang M, Dresch N.

SECRETAIRE DE SEANCE : Léon Schnitzler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : — /—

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Koch E.

Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (4 décembre 2006) = Point 1 = Remarque de Mr FILLINGER : le terme « supporter les déplacements supplémentaires » est à rapprocher du terme « CONTRAINTE » (et non en terme « financier »).

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

ADSL sur la Commune : Une réunion a été organisée dernièrement avec le responsable de France Télécom pour le déploiement de l'ADSL sur la Lorraine concernant la mise en place du réseau ADSL sur Sarraltroff. Il nous explique que France Télécom ne souhaite plus entreprendre d'investissements sur Sarraltroff (à l'origine, le dossier date de septembre 2005, France Télécom s'était engagé à installer un bâtiment Shelter sur la commune pour desservir l'ensemble de la population en ADSL). La seule solution est donc la connexion au Réseau Haut Débit 57 (RHD 57) en fibre optique par l'intermédiaire d'un réseau WIMAX (en hertzien). Des contacts sont ouverts avec diverses instances pour résoudre au plus vite ce dossier (Région Lorraine, Département de la Moselle, TDF et HDRR ainsi que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg).

Le tracteur de la commune est désormais équipé d'une lame chasse-neige à l'avant et d'un épandeur à sel de déneigement à l'arrière. Cet équipement facilitera grandement le déneigement sur les rues communales.

Le bulletin communal 2006 vient de nous être livré par l'imprimeur. Il sera distribué par les conseillers municipaux au cours de la semaine.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

ATESAT - Convention avec la DDE 57 – 2007/2008/2009

Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Compétences sur l'entretien des réseaux – nettoyage automatisé et assainissement

Carte Scolaire 2007 – Ecole Maternelle

Taxe sur les cessions onéreuses de terrains nus

Prévision et Programme des Travaux 2007

Travaux sur le mur de soutènement de la Tour – Demande de Subvention DGE

Règlement du Cimetière

Demande d'installation d'une Boulangerie

Lotissement LES PRUNELLES

Création d'un poste de CONTRAT D'AVENIR

Demande de Subvention – Lycée Mangin – Sortie Scolaire

Demande de Subvention – C L I C SARREBOURG

DIVERS

ATESAT - Convention avec la DDE 57 – 2007/2008/2009

Vu la loi M.U.R.C.E.F. N° 2001-1168 du 11 décembre 2001-III (mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier), article 7-1, en application de la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret N° 2002-1209 du 27 septembre 2002, relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'État au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002, relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire,

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

- demande à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), ceci pour la période 2007 – 2008 – 2009,
- autorise Monsieur le Maire =
- à finaliser le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût, et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention,
- à signer la convention,
- à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg – Compétences sur l'entretien des réseaux – nettoyage automatisé et assainissement

Le maire expose aux conseillers municipaux que la prise en charge de l'entretien des voiries (nettoyage automatisé des caniveaux) et de la gestion de la liaison cyclable est, d'après les services de la Sous Préfecture de Sarrebourg, non conforme à la loi. Le maire donne lecture du courrier du Sous Préfet. Deux solutions sont proposées par le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg pour résoudre ce problème : soit abandonner le service de nettoyage, soit réfléchir sur la création d'une nouvelle compétence qui serait légalement acceptable. Le conseil est amené à se prononcer sur la pérennité de ce service.

Après discussion, le conseil municipal se prononce favorablement à la création d'une nouvelle compétence modifiant et ne supprimant pas ce service. Il souhaite également qu'une étude et qu'une proposition soient élaborées afin d'inclure la compétence « nettoyage des avaloirs ». Une réponse dans ce sens sera transmise au Président de la C C A Sarrebourg.

Carte Scolaire 2007 – Ecole Maternelle

Suite à la discussion – POINT 1 – du CM du 4 décembre 2006, une réunion d'information aux parents d'élèves a été organisée à la Salle des Fêtes avec le personnel enseignant et l'Inspecteur d'Académie de Sarrebourg afin de présenter les données chiffrées, les prévisions et les avantages d'un regroupement scolaire (Regroupement Pédagogique Intercom-

munal – RPI). Cette réunion a été animée et constructive.

Le maire donne lecture du courrier de l'inspecteur d'académie sur l'organisation de la Carte Scolaire pour la Rentrée de Septembre 2007 = l'effectif en école maternelle étant insuffisant pour le maintien de deux postes, l'Inspection Académique envisage le regroupement des 3 sections (grands-moyens-petits) de maternelle en une seule classe. La classe unique de maternelle ne totalisera donc que 18 enfants de Sarraltroff.

Dans le cas d'un RPI sur les classes élémentaires avec d'autres communes, le problème majeur serait la localisation de l'arrêt de bus faisant la jonction avec les autres écoles. Une étude est à prévoir ultérieurement pour ce problème.

Le conseil n'est pas contre le principe du RPI mais demande un délai de réflexion supplémentaire pour mener une étude sérieuse pour ce problème de stationnement de bus, la mise en place d'un éventuel RPI pour les écoles élémentaires sera donc reportée à la RENTREE DE SEPTEMBRE 2008.

Monsieur Bernard Poirot, suite à la réunion du Conseil Municipal du 4/12/2006, maintient son point de vue sur le fait qu'il serait nécessaire de tenir compte de l'appartenance de notre commune à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et d'éventuelles évolutions futures de ses compétences en matière scolaire ou périscolaire et aussi, contacter au préalable les communes membres comme SARREBOURG ou REDING... avant d'accepter le RPI proposé. Une demande d'étude de ce type sera transmise prochainement à la C C A de SARREBOURG.

Taxe sur les cessions onéreuses de terrains nus

La délibération concernant ce dossier a déjà été prise mais n'a pas encore été transmise aux services fiscaux. Le maire procède à une explication sur les modalités et la mise en place de cette taxe. Le montant de la taxe se calcule de la manière suivante : 10 % des 2/3 de la vente.

Prévision et Programme des Travaux 2007

Le maire présente ensuite aux conseillers municipaux les différents travaux à prévoir à l'inscription des Budgets Primitifs 2007 à savoir : la voirie de la Rue de la Fontaine, l'assainissement de la Rue de la Sarre, la conformité du réseau pluvial de la Rue du Breuil (prévention des crues), travaux hydrauliques (prévention des crues), mise aux normes de la sonnerie des cloches de l'église, la mise en conformité de l'éclairage du stade municipal, travaux de soutènement du mur de la mairie (rue de Fénétrange) et de la Tour, travaux de viabilité au Lotissement des Prunelles, travaux de voirie dans la Rue de la Forêt (viabilité des 11 parcelles), finitions dans l'atelier communal et caserne des pompiers, acoustique et mobilier dans la Salle des Fêtes.

Une réunion avec la Commission des finances sera organisée prochainement pour discuter de ces travaux et pour en définir les modalités de réalisation (devis...).

Travaux sur le mur de soutènement de la Tour – Demande de Subvention DGE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer très rapidement des travaux de réparation sur la Tour située à coté de la Mairie et sur le mur de soutènement de la Mairie (Rue de Fénétrange). En effet, depuis quelques temps une importante fissure est apparue sur cet édifice menaçant la sécurité publique et la circulation sur la RD 43 Rue de Fénétrange en contrebas de la mairie. Selon les entrepreneurs contactés pour établir un devis pour ces travaux, il est recommandé de reconstruire à neuf, avec des fondations solides, le mur en question. Le maire rappelle l'urgence de ces travaux car, en cette période hivernale, la fissure constatée ne cesse de s'agrandir. Monsieur Bernard POIROT souhaite que soit étudiée la possibilité de rétablir les marches qui existaient à l'époque entre la Mairie et la Tour et faisant la jonction Rue de l'Eglise / Rue de Fénétrange. Le Maire, sur ce point, fait part de son inquiétude quant aux éventuels problèmes de sécurité qui pourraient intervenir au débouché des marches sur la RD 43 Rue de Fénétrange.

Il présente ensuite au Conseil Municipal les différents devis se rapportant à ces travaux dont le détail figure ci-dessous =

Entreprise IERONE – 67 Goerlingen
= Consolidation de la Tour et Mur
39.481,42 € HT **47.219,78 € TTC**

Entreprise HERTZOG – 57 Henridorff
= Toiture – charpentes et tuiles
7.039,85 € HT **8.419,66 € TTC**

Menuiserie GASSMANN – 57 Sarraltroff
= Création et Pose d'une porte

5.550,00 € HT

6.637,80 € TTC

TOTAL **52.071,27 € HT**

62.277,24 € TTC

Après délibération, le conseil municipal :

- ACCEPTE le projet de travaux de consolidation de la Tour et du mur de soutènement de la mairie longeant la RD43 Rue de Fénétrange,
- DECIDE d'effectuer les travaux présentés ci-dessus en l'an 2007 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif Communal 2007,
- SOLLICITE la subvention de l'Etat au titre de la DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE),
- FIXE, pour ces travaux, le plan de financement comme suit :
DEVIS HORS TAXES = 52.071,27 €
SUBVENTION D G E = 35 % - 18.224,94 €
SOLDE à la charge de la Commune = 33.846,33 €
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que la demande de subvention D G E et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Règlement du Cimetière

Suite aux travaux d'agrandissement du cimetière communal, le maire présente aux conseillers municipaux le projet de règlement du cimetière communal. Ce règlement doit être accepté et adopté par le conseil municipal puis mis à la disposition de la population. Après discussion et quelques commentaires et rectifications minimales, le règlement est adopté à l'unanimité. Il sera mis à la disposition du public qui pourra venir en prendre connaissance en mairie aux heures d'ouverture.

Demande d'installation d'une Boulangerie

Le maire informe les conseillers municipaux qu'il a été contacté par la Boulangerie ANTONI de Sarrebourg pour l'installation d'un point de vente de pain sur la commune. Les représentants de la boulangerie sollicitent la commune pour être maître d'œuvre et éventuellement propriétaire des locaux qui seraient alors mis en location aux exploitants boulangers. L'emplacement repéré par les demandeurs devrait se situer sur la Route de Sarrebourg approximativement entre les feux tricolores et la Rue des Vergers. Le maire propose de prendre les contacts nécessaires pour une étude de faisabilité de ce dossier (CCI et Com de Com de l'Aggl de Sarrebourg).

Lotissement LES PRUNELLES

Le maire revient ensuite sur le dossier de création du lotissement LES PRUNELLES sur la section 16 à Sarraltroff. L'étude chiffrée a été réalisée par PIAL CONCEPT. Il présente le devis estimatif du projet qui s'élève à 331.995 € HT auxquels doit s'ajouter le prix d'achat du terrain soit 550 € l'are. Le prix de vente du terrain serait alors proche de 6.150 € HT (plus une TVA à 19,6 % = soit pour l'acheteur = +/- 7.355 € TTC pour un are).

Le maire communique alors les prix de vente pratiqués pour les lotissements des communes voisines.

Le conseil municipal souhaite que les devis soient réétudiés au plus près afin de baisser le prix de réalisation des travaux au maximum.

Création d'un poste de CONTRAT D'AVENIR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de l'ANPE de Sarrebourg ont accepté et validé la création d'un poste de Contrat d'Avenir (CAV) Agent Extérieur pour une durée de DEUX ans : soit du 1^{er} février 2007 au 31 janvier 2009 pour Mr Bernard LITTNER. Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 26 heures et sera rémunéré au SMIC. Le maire propose donc au Conseil Municipal la création d'un poste de CONTRAT D'AVENIR pour Monsieur LITTNER Bernard.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE la création d'un poste CONTRAT D'AVENIR Agent Extérieur pour une durée de DEUX ANS à savoir du : 1^{er} février 2007 au 31 janvier 2009, ceci sur une durée hebdomadaire de 26 heures rémunérées au SMIC.

Demande de Subvention – Lycée Mangin – Sortie Scolaire

Le maire donne ensuite lecture d'un courrier des professeurs du lycée Mangin de Sarrebourg pour obtenir une subvention communale afin de financer en partie un voyage scolaire en Pologne et République Tchèque.

Deux jeunes de Sarraltroff participeront à ce voyage. Le prix total est fixé à 350 € par élève. Le conseil réétudiera la question lors d'une prochaine réunion.

Demande de Subvention - CLIC SARREBOURG

Le maire présente ensuite une seconde demande de subvention émanant du CLIC de Sarrebourg (organisme d'aide aux personnes âgées = dossier d'aide financière, d'aide ménagère...). La somme sollicitée serait d'un montant de 0,70 € par habitant de la commune ou une aide forfaitaire d'un montant au choix de la municipalité.

Le conseil municipal, après discussion, donne son accord pour l'inscription au budget primitif communal 2007 d'une subvention forfaitaire de 200,00 € au CLIC de Sarrebourg.

DIVERS

Une conseillère questionne le maire sur la possibilité de mettre en place le système de collecte avec pesée des ordures ménagères. Le maire répond que cette possibilité n'a pas été retenue à l'époque car la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, lors de la mise en place de la compétence de collecte des ordures ménagères, avait opté pour la TAXE. Cette possibilité avait donc été rejetée à cause des nombreux problèmes écologiques que ce système de ramassage aurait entraîné (dépôts d'ordures sauvages afin de réduire au maximum la quantité collectée dans la poubelle...).

Le maire est informé que la haie située au niveau du croisement RUE DE LA FORET - RUE DES FAISANS, est très souvent polluée par des dépôts de déchets non dégradables (verre, gravas,...). Mme Nadine DRESCH informe le conseil municipal qu'elle entretient depuis des années cette haie. Elle sollicite donc du conseil municipal l'autorisation de clôturer la haie au niveau de la Rue de la Forêt ceci afin d'éviter au maximum ce type de dépôts sauvages. Après discussion, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mme Nadine DRESCH, il est décidé d'établir une convention pour autoriser la requérante de clôturer la haie en question.

Un conseiller soulève la question de la publication de la vente du bois de nettoyage (menus produits forestiers). Le maire répond que les éventuels acquéreurs de lots se font inscrire chaque année en septembre - octobre, ceci directement en mairie.

L'utilisateur du terrain communal situé entre les deux cimetières de la Rue de l'Etang (fauchage d'herbe pour nourriture de lapins) souhaite l'obtention d'une autorisation de fauchage de la mairie. A l'heure actuelle, aucun document signé par le maire ne l'autorise à couper et récupérer cette herbe. Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas signer de convention ou d'autorisation pour ce fauchage et acquisition d'herbe. Une entrevue entre le Maire et l'utilisateur a été proposée.

Il y aura lieu d'adresser un courrier à Monsieur LAVIGNE - 22 rue de Sarrebourg - pour l'informer que le terrain communal qu'il a clôturé n'est pas aliénable (nettoyage de la végétation sur la clôture)

Après un court échange de vues = divers sujets évoqués lors de la réunion, voirie communale, travaux à réaliser,

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 30.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2007 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Weber G, Schnitzler L, Fillinger JM, Jacob P, Geoffroy A, Dubois A, Poirot B, Mazerand AM, Friang M, Dresch N.

SECRETAIRE DE SEANCE : Léon Schnitzler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : —/—

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Koch E.

Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (23 JANVIER 2007) = NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

Le Passage à Niveau pour piétons PN 52 (situé à proximité du garage Schreiber Route de Fénétrange) sera fermé en JUIN 2007, avant les premiers passages du TGV sur la ligne Sarrebourg-Metz.

La SNCF prévoit également la sécurisation et l'interdiction de l'accès de la ligne à proximité du camp des gens du voyage (caravanes près du Relais Restaurant TITISEE vers Sarrebourg). Monsieur Alfred DUBOIS, 3^e Adjoint, présente les décisions prises lors d'une rencontre qui s'est déroulée dernièrement sur le site. Plusieurs travaux et actions seront réalisés pour sécuriser le site au maximum.

Suite à la validation du règlement du cimetière approuvé lors de la réunion du 23/01/2007, Monsieur Grégoire WEBER a réalisé le recensement des tombes de l'ancien cimetière (plan détaillé et noms des tombes). Le maire le remercie pour cette réalisation qui est à ce jour disponible en mairie.

Le repas du 3^e Age se déroulera le 15 avril prochain. Une réunion avec la Commission des Fêtes s'est déroulée dernièrement : c'est le traiteur LES-QUIR qui préparera le repas pour une somme totale de 18,00 € par personne. Pour l'animation de l'après midi, seront présents la Musique Saint-Michel ainsi que Monsieur FIRTION de Guntzwiller.

Concernant l'installation de l'ADSL et du Haut Débit, plusieurs solutions ont été examinées c'est dernières semaines. Des précisions seront données lors de la séance.

Le maire a été contacté par les assurances GROUPAMA pour une étude chiffrée de l'assurance communale. Lorsque celle-ci sera disponible une étude avec d'autres compagnies d'assurance sera réalisée afin de bénéficier de calculs et taux d'assurance comparés dans le cadre d'un appel d'offres.

Une réunion a eu lieu dernièrement avec la CCI et CODEMO pour l'installation d'une boulangerie sur la commune (voir PV du 23/01/2007 N° 8.). La CCI précise qu'aucune subvention ne peut être versée à la Commune dans le cadre de ce dossier d'installation car Sarraltroff, proche de Sarrebourg, ne peut pas être considéré comme une commune en Zone de Revitalisation. La solution du local actuel des Sapeurs Pompiers (situé sous la mairie) a été évoquée pour cette installation mais le manque de places de stationnement à proximité reste un frein important à cette possibilité. Les personnes âgées s'inquiètent également de l'arrêt du passage des vendeurs ambulants (boulangers en camionnette) si un local - boulangerie serait installé dans la commune.

Les services techniques réaliseront prochainement la mise en place de parquet dans la salle de réunion de la mairie, la mise en peinture des murs ainsi que l'installation de nouveaux rideaux à lamelles.

Les travaux d'étude de sols pour l'installation du bassin de pollution (travaux d'assainissement) sont en cours sur les 2 secteurs prévus (entre la Sarre et la voie SNCF et au niveau des jardins = 8 - 10 rue de Sarrebourg).

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Affaires scolaires 2007- 2008

Vote des 4 taxes 2007

Redevance d'assainissement 2007

**Subventions 2007 à prévoir au Budget Primitif Communal
Travaux et achat de matériel et mobilier à la Salle des Fêtes
Budget Annexe Assainissement - Travaux 2007 - Demande de Prêt**

Internet ADSL et HAUT DEBIT

Lotissement LES PRUNELLES

Ouvrier communal - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe

**Convention avec SARRASOLA - Passage de ligne électrique
Travaux d'investissement sylvicoles 2007**

Etudes et Maintenance des réseaux du Service Incendie (bornes)

Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg - Modification des statuts

« Zone Grand Gabarit »

Affaires scolaires 2007- 2008

Le maire rappelle la décision prise lors du dernier conseil municipal de reporter le projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI - Regroupement Scolaire) à la rentrée de septembre 2008. Une récente réunion avec les parents d'élèves à ce sujet donne lieu à plusieurs

demandes exposées par le maire dont la demande de création d'un service périscolaire (géré éventuellement par une association communale) à l'image de celui de Réding... la demande de fermeture de la cour d'école (grillage et portail afin de limiter les entrées et présences non désirées dans la cour), le remplacement du photocopieur arrivé en fin de contrat de location (achat d'un nouvel appareil) et l'acquisition de plusieurs ordinateurs portables (au nombre de 6), pour le RPI la sécurisation et l'emplacement de l'arrêt de bus et à étudier au plus juste... Le maire fait part de son accord pour certaines demandes (ordinateurs, achat du copieur = 895,00 €, fermeture de la cour d'école) mais il juge, avec les membres du conseil municipal que d'autres demandes sont disproportionnées par rapport aux obligations de la commune (achat ou location d'un bus pour le transport RPI alors que le transport serait pris en charge totalement par le Département). Le maire transmettra ces décisions aux parents d'élèves. Il ajoute qu'une manœuvre d'évacuation sera organisée dans les écoles le 29 mars prochain.

Vote des 4 taxes 2007

Le Maire rappelle à l'Assemblée les taux des 4 taxes votés en 2006. Puis, le Maire informe des Membres du Conseil que ces taux sont identiques depuis plusieurs années. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le taux des 4 taxes pour l'année 2007, à savoir :

pour la taxe d'habitation :	7,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés bâties :	8,50 %
pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties :	30,00 %
pour la taxe professionnelle :	10,00 %

Redevance d'assainissement 2007

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la redevance d'assainissement facturée 0,73 €uro le M3. Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, considérant que d'importants travaux d'assainissement sont prévus les prochaines années, décide de reconduire le prix de la redevance d'assainissement à 0,73 €uro le mètre cube d'eau.

Subventions 2007 à prévoir au Budget Primitif Communal

Le maire présente au conseil municipal les demandes de subvention reçues à ce jour pour l'année 2007.

Après discussions, le conseil municipal décide de retenir et de valider les demandes de subvention suivantes qui seront inscrites au Budget Primitif Communal 2007 =

ASSOCIATIONS	article	Pour mémoire Somme au Budget Précédent	Sommes réellement versées 2006	Propositions du Maire 2007	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
Coopérative Scolaire - Classe de Mer	6574	780,00 €	780,00 €	780,00 €	780,00 €
Coopérative Scolaire - Subvention Annuelle	6574	780,00 €	780,00 €	780,00 €	780,00 €
Coopérative Scolaire - Arbre de Noël	6574	780,00 €	780,00 €	780,00 €	780,00 €
Coopérative Scolaire - Piscine	6574	- €	145,80 €	275,00 €	275,00 €
Donneurs de Sang Bénévoles	6574	230,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €
Prévention Routière	6574	75,00 €	75,00 €	75,00 €	75,00 €
Ass. Maires - Prévention des Maladies du Cœur	6574	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Association Transport Handicapés AIPH Sarrebourg	6574	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Sports Réunis de Sarraltroff	6574	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Amicale du Personnel Agglomération Sarrebourg APAS	6574	120,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Amicale du Personnel Comm du Canton de Fénétrange	6574	- €	- €	60,00 €	60,00 €
Mutuelle Nationale Territoriale - Maintien de Salaire	6574	180,00 €	148,98 €	160,00 €	160,00 €
CLIC SARREBOURG	6574	- €	- €	200,00 €	200,00 €
Subv. attribuées par délibérations CM (NOEL 2006 SRS)	6574	355,00 €	200,00 €	100,00 €	100,00 €
TOTAL		4 000,00 €	3 899,78 €	4 200,00 €	4 200,00 €

Travaux et achat de matériel et mobilier à la Salle des Fêtes

Le maire rappelle les travaux prévus au budgets communal et annexes (forêt, lotissement et assainissement) déjà évoqués lors de la dernière réunion du conseil municipal à savoir : la voirie Rue de la Forêt, la voirie Rue de la Fontaine, l'évacuation des eaux pluviales dans la rue du Breuil (si le budget le permet), la sonnerie des cloches, la prévention des crues, l'éclairage du stade, le mur de la mairie et la tour, l'atelier communal et local des Sapeurs Pompiers, l'éclairage public (coffrets de contrôle) la via-

bilité au Lotissement des Prunelles, les travaux d'assainissement de la Rue de la Sarre, la création d'une place de stockage des grumes en forêt communale, ainsi que les travaux de mise aux normes acoustiques dans la Salle des Fêtes et l'achat de mobilier (tables et chaises) et d'une friteuse de collectivité.

Budget Annexe Assainissement - Travaux 2007 - Demande de Prêt

DELIBERATION PRISE EN L'ABSENCE DE MONSIEUR LEON SCHNITZLER - ADMINISTRATEUR DE LA C.C.M. ETANGS ET DEUX PROVINCES DE SARRALTROFF

Le maire présente aux membres du conseil municipal les travaux à réaliser sur les réseaux d'assainissement se rapportant au programme pluriannuel de mise en conformité du réseau d'assainissement de la commune, notamment les travaux prévus en 2007 à savoir la RUE DE LA SARRE. Il rappelle que le budget annexe assainissement est un budget spécifique et qu'il doit être autofinancé. De ce fait, les travaux prévus nécessitent la signature d'un emprunt.

Après étude des dossiers d'offres de prêts (CAISSE DE CREDIT MUTUEL et DEXIA) le Maire est autorisé à réaliser auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Etangs et Deux Provinces (57400 SARRALTROFF) un emprunt d'un montant de 300.000,00 € (trois cent mille euros) dont le remboursement s'effectuera par 60 trimestrialités (15 ans) au taux fixe de 4,10 %. Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les impositions directes et redevances nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt. Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de prêt.

Internet ADSL et HAUT DEBIT

Le maire aborde ensuite la question de l'installation d'INTERNET en haut débit sur la commune. Il rappelle les faits. Les lignes téléphoniques de Sarraltroff étant connectées au NRA France Télécom de Lixheim (situé à plus de 7 km) ne permettent pas l'accès à l'ADSL et au haut débit. France Télécom nous informe que des travaux pourraient être entrepris afin de bénéficier d'un débit supérieur. Ces travaux seraient pris en charge par France Télécom (50 %) et par la Commune (50%) dans le cadre d'un cofinancement conventionné. Le projet initial de France Télécom consistait en l'installation d'un NRA à Sarraltroff (Route de Hilbesheim) pour un coût total estimé à 90.000 € (45.000 € pour France Télécom et 45.000 € à la charge de la Commune). Le maire informe les membres du conseil muni-

cipal que des démarches ont été réalisées afin de solliciter non pas l'installation d'un nouveau NRA (coût très élevé) mais l'installation des équipements de France Télécom dans le shelter du RHD 57 en place le long de la Route de Hilbesheim. Le coût total de cette solution serait nettement inférieur au coût d'installation d'un NRA classique qui était la solution de base de France Télécom. Cet équipement pourrait faire bénéficier les habitants de la commune d'un débit supérieur à 10 méga-octets/sec. Des contacts téléphoniques sont en cours pour étudier cette solution (Moselle Télécom = gérant du réseau RHD 57 - France Télécom NANCY et la

Commune). Le maire ajoute qu'une importante demande de connections ADSL et Haut Débit subsiste sur la commune (demandes réceptionnées en mairie toutes les semaines) et qu'il est devenu important et urgent d'inscrire ce programme au budget primitif 2007. Les conseillers municipaux après échanges de vues et discussions acceptent l'inscription budgétaire correspondant à ces installations.

Lotissement LES PRUNELLES

Le maire rappelle les sommes prévues pour la viabilité du lotissement LES PRUNELLES. Il fait part aux conseillers municipaux de sa demande de ré-étude du dossier chiffré pour ces travaux. La Société PIAL CONCEPT a réalisé une nouvelle étude et un nouveau plan d'implantation des lots. Cette étude devrait réduire sensiblement les coûts de réalisation de ce lotissement. La partie financière définitive sera présentée à une prochaine réunion.

Ouvrier communal - Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^e classe

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 13 DU 9 OCTOBRE 2006

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'ouvrier communal employé au grade d'Agent Technique Qualifié depuis le 1^{er} janvier 2003, Adjoint Technique de 1^{ère} classe depuis le 1^{er} NOVEMBRE 2006 peut bénéficier, d'après la législation en vigueur et les statuts de la Fonction Publique Territoriale, d'un avancement au grade d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2^e Classe. Pour cela, il est nécessaire que le conseil municipal crée un poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2^e CLASSE. Il propose que cette création intervienne au 1^{er} JANVIER 2007.

Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^e Classe, au 1^{er} JANVIER 2007, ceci sur une durée de 35 heures hebdomadaires,

SUPPRIME au 1^{er} JANVIER 2007, le poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Convention avec SARRASOLA - Passage de ligne électrique

Le maire informe les conseillers municipaux que la future ligne 63.000 v entre le poste BERGHOLZ et Sarrebourg 2 créée prochainement par RTE surplombera un chemin communal.

Une convention doit être signée pour prendre en compte les termes applicables à ce franchissement. Le maire donne lecture de la convention SARRASOLA correspondante. Elle prévoit le versement d'un dédommagement forfaitaire de 20,00 € pour le passage de cette ligne électrique.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer, avec les services de RTE et SARRASOLA, la dite convention. Il accepte le dédommagement de 20,00 € pour l'installation de cette ligne. Il autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux d'investissement sylvicoles 2007

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2007, émis par l'ONF, reflétant les sommes suivantes pour la section des Investissements :

Travaux d'investissement = régénération, dépressage, dégagement et cloisonnements dans les parcelles 2, 15, 19, pour un total estimatif HT de 5.000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2007 dont les sommes figurent ci-dessus. Il AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Etudes et Maintenance des réseaux du Service Incendie (bornes)

Le maire informe les membres du conseil municipal que la Société TAO de Créhange (57) a été contactée par les services de secours et d'incendie de la Moselle, pour l'étude et la maintenance des réseaux et des 28 poteaux d'incendie situés sur la commune. Le maire présente le devis établi par TAO pour cette maintenance s'élevant à une somme de au total 6.693,17 € HT. Le Conseil Municipal réétudiera ce dossier ultérieurement.

Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg - Modification des statuts « Zone Grand Gabarit »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le stade auquel est arrivé le projet de création de zone à grand gabarit d'environ 50 hectares, appelé à se concrétiser à travers un partenariat entre la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG et la Communauté de Communes du Pays de PHALSBOURG. Le cabinet d'études a désormais restitué ses conclusions et celles-ci vont pouvoir être intégrées dans l'élaboration du dossier de Z.A.C. Pour passer à la phase opérationnelle (dossier de création, dossier de réalisation, démarches de demande de DUP, négociations avec les services de l'Etat...), il convient que les deux communautés soient dotées des compétences nécessaires. Or, la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG est, à ce stade, habilitée à intervenir sur une seule zone d'activité, la Z.A.C. des Terrasses de la SARRE. La solution proposée par le Conseil de Communauté consiste en la procédure suivante :

- les conseils municipaux des communes membres sont appelés à élargir l'intérêt communautaire au niveau du II) A) des statuts communautaires, qui concerne actuellement uniquement la ZAC des Terrasses de la SARRE, ceci en prévoyant que la Communauté de Communes est chargée de la réalisation, de la promotion et de la gestion de la zone d'activité des Terrasses de la SARRE et de la zone à grand gabarit à réaliser en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de PHALSBOURG ;

- les mêmes conseils municipaux sont appelés à donner leur accord à une modification statutaire permettant à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg de réaliser toute opération portant sur des études, aménagements et constructions, par voie de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de la Loi du 12 juillet 1985, ceci autant avec une ou des commune(s) - membre(s) qu'avec un ou d'autres EPCI.

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

de DONNER SON ACCORD à l'élargissement de l'intérêt communautaire au niveau du II) A) des statuts communautaires, ceci en prévoyant que la Communauté de Communes est chargée de la réalisation, de la promotion et de la gestion de la zone d'activité des Terrasses de la SARRE et de la zone à grand gabarit à réaliser en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de PHALSBOURG ;

- d'APPROUVER la modification statutaire habilitant la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg à réaliser toute opération portant sur des études, aménagements et constructions, par voie de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de la Loi du 12 juillet 1985, ceci autant avec une ou des commune(s)-membre(s) qu'avec un ou d'autres EPCI.

Après un court échange de vues = divers sujets évoqués lors de la réunion, voirie communale, travaux à réaliser, Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 45.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 AVRIL 2007

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Weber G, Schnitzler L, Fillinger JM, Jacob P, Geoffroy A, Dubois A, Mazerand AM, Friang M.

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Poirot B, Dresch N.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Koch E.

Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (13 MARS 2007) = NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

La vente de bois d'œuvre (grumes) s'est déroulée à Abreschviller le 27 mars dernier. Elle a rapporté la somme totale de 93.420,00 € (coupes le long de la ligne RTE 400.000 v dans la forêt du Weiherwald).

Le repas du 3^e Age aura lieu le 15 avril prochain. Un menu d'un montant total de 18 € par personne a été composé pour l'occasion par le Gourmet

Lorrain. La préparation de la Salle se fera le Samedi après-midi.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Comptes de Gestion 2006

Compte Administratif 2006 – Budget Communal

Compte Administratif 2006 – Budget Annexe Forêts

Compte Administratif 2006 – Budget Annexe Lotissement

Compte Administratif 2006 – Budget Annexe Assainissement

Affectation du Résultat 2006 – Budget Communal

Affectation du Résultat 2006 – Budget Annexe Forêts

Affectation du Résultat 2006 – Budget Annexe Lotissement

Affectation du Résultat 2006 – Budget Annexe Assainissement

Budget Primitif 2007 – Commune

Budget Primitif 2007 – Annexe Forêt

Budget Primitif 2007 – Annexe Lotissement

Budget Primitif 2007 – Annexe Assainissement

Chasse Communale – Lot 2 : mise en place d'une culture à gibier

Travaux sur les vitraux de l'Eglise – Participation du Conseil de Fabrique

DIVERS

A. SIVUT et PAYS de Sarrebourg

B. Dégradations sur la mairie

Comptes de Gestion 2006

Le Maire fait part aux Membres du Conseil des sommes figurant dans les quatre comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement + Budget Annexe Assainissement) pour les opérations comptables de l'année 2006. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les quatre comptes de gestion présentés par Mademoiselle le Receveur Municipal de FENETRANGE.

Compte Administratif 2006 – Budget Communal

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif de la Commune pour les opérations effectuées durant l'année 2006. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2006 pour la Commune faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2006	REALISE 2006
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	588.013,00 €	455.696,54 €
RECETTES	588.013,00 €	538.295,69 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		<u>82.599,15 €</u>
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	474.508,00 €	107.518,07 €
RECETTES	474.508,00 €	371.882,24 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		<u>264.364,17 €</u>
RESULTAT DES DEUX SECTIONS :		
EXCEDENT de		<u>346.963,32 €</u>

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2005	2 Part affectée à l'investissement exercice 2006	3 Résultat de l'exercice 2006	4 Résultat de clôture de 2006
BUDGET COMMUNAL				
Investissement	-99 769,72	0,00	264 364,17	164 594,45
Fonctionnement	147 899,51	99 769,72	82 599,15	130 699,34
TOTAL	48 099,79	99 769,72	346 963,32	295 293,79

Compte Administratif 2006 – Budget Annexe Forêts

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe FORETS pour les opérations effectuées durant l'année 2006. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2006 pour le Budget Annexe FORETS faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2006	REALISE 2006
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	119.782,00 €	100.653,75 €
RECETTES	119.782,00 €	68.375,65 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT		<u>- 32.278,10 €</u>
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	7.530,00 €	0,00 €
RECETTES	7.530,00 €	3.990,00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		<u>- 3.990,00 €</u>
RESULTAT DES DEUX SECTIONS :		
DEFICIT de		<u>- 36.268,10 €</u>

RESULTAT D'EXECUTION

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2005	2 Part affectée à l'investissement exercice 2006	3 Résultat de l'exercice 2006	4 Résultat de clôture de 2006
BUDGET ANNEXE FORETS				
Investissement	7 530,10	0,00	-3 990,00	3 540,10
Fonctionnement	54 462,08	0,00	-32 278,10	22 293,98
TOTAL	62 012,18	0,00	-36 268,10	25 744,08

Compte Administratif 2006 – Budget Annexe Lotissement

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe LOTISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2006. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2006 pour le Budget Annexe LOTISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2006	REALISE 2006
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	61.000,00 €	50.132,73 €
RECETTES	61.000,00 €	50.132,73 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		<u>0,00 €</u>
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	61.000,00 €	0,00 €
RECETTES	61.000,00 €	50.132,73 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		<u>- 50.132,73 €</u>
RESULTAT DES DEUX SECTIONS :		
DEFICIT de		<u>- 50.132,73 €</u>
RESULTAT D'EXECUTION		

	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2005	2 Part affectée à l'investissement exercice 2006	3 Résultat de l'exercice 2006	4 Résultat de clôture de 2006
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT				
Investissement	0,00	0,00	-50 132,73	-50 132,73
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	-50 132,73	-50 132,73

Compte Administratif 2006 – Budget Annexe Assainissement

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 2006. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Administratif 2006 pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

	PREVU 2006	REALISE 2006
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	97.581,00 €	12.838,90 €
RECETTES	97.581,00 €	96.748,39 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		<u>83.909,49 €</u>
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	339.752,00 €	182.406,00 €
RECETTES	339.752,00 €	87.322,70 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		<u>- 95.083,30 €</u>
RESULTAT DES DEUX SECTIONS :		
DEFICIT de		<u>- 11.173,81 €</u>

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4
	Résultat à la clôture de l'exercice 2006	Part affectée à l'investissement exercice 2006	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture de 2006
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT				
Investissement	-69 171,30	0,00	-69 083,30	-194 254,60
Fonctionnement	54 614,37	54 614,37	83 909,49	83 909,49
TOTAL	-14 556,93	54 614,37	-11 173,81	-60 345,11

Affectation du Résultat 2006 – Budget Communal

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal pour l'exercice 2006,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2006 pour la section d'investissement est de : **+ 164.594,45 €** (001 cumulé),

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2006 pour la section de fonctionnement est de : **+ 130.698,94 €** (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2006, d'un montant de : **0,00 €**,

~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : **0,00 €**

~ affectation complémentaire de réserve : **0,00 €**

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : **164.594,45 €**.

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : **130.698,94 €**.

Affectation du Résultat 2006 – Budget Annexe FORETS

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le B A Bois et Forêts pour l'exercice 2006,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2006 pour la section d'investissement est de : **+ 3.540,10 €** (001 cumulé),

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2006 pour la section de fonctionnement est de : **+ 22.203,98 €** (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

~virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2006, d'un montant de : **0,00 €**,

~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : **0,00 €**

~ affectation complémentaire de réserve : **0,00 €**

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : **3.540,10 €**.

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : **22.203,98 €**.

Affectation du Résultat 2006 – Budget Annexe Lotissement

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le B A LOTISSEMENT pour l'exercice 2006,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2006 pour la section d'investissement est de : **- 50.132,73 €** (001 cumulé),

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2006 pour la section de fonctionnement est de : **0,00 €** (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2006, d'un montant de : **0,00 €**,

~ affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : **0,00 €**

~ affectation complémentaire de réserve : **0,00 €**

~ affectation au déficit reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'in-

vestissement) pour un montant de : **50.132,73 €**.

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : **0,00 €**.

Affectation du Résultat 2006 – Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour le B A ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2006,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2006 pour la section d'investissement est

de : **- 164.254,60 €** (001 cumulé),

constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 2006 pour la section de fonctionnement est

de : **+ 83.909,49 €** (002 cumulé),

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

~ virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 2006, d'un montant de : **83.909,49 €**,

~affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : **0,00 €**

~ affectation complémentaire de réserve : **0,00 €**

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 001 : résultat reporté en section d'investissement) pour un montant de : **164.254,60 €**.

~ affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : **0,00 €**.

Budget Primitif 2007 – Commune

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2007, faisant apparaître les sommes suivantes :

	PROPOSITIONS DU MAIRE VOTES DU CONSEIL
FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	528.823,00 €
RECETTES	528.823,00 €
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	894.433,00 €
RECETTES	894.433,00 €

Budget Primitif 2007 – Annexe Forêt

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe FORETS 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe FORETS 2007, faisant apparaître les sommes suivantes :

	PROPOSITIONS DU MAIRE VOTES DU CONSEIL
FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	124.303,00 €
RECETTES	124.303,00 €
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	25.443,00 €
RECETTES	25.443,00 €

Budget Primitif 2007 – Annexe Lotissement

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT 2007, faisant apparaître les sommes suivantes :

	PROPOSITIONS DU MAIRE VOTES DU CONSEIL
FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	120.032,00 €

RECETTES	120.032,00 €
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	170.165,00 €
RECETTES	170.165,00 €

Budget Primitif 2007 – Annexe Assainissement

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2007, faisant apparaître les sommes suivantes :

	PROPOSITIONS DU MAIRE	VOTES DU CONSEIL
FONCTIONNEMENT :		
DEPENSES	29.238,00 €	
RECETTES	29.238,00 €	
INVESTISSEMENT :		
DEPENSES	429.484,00 €	
RECETTES	429.484,00 €	

Chasse Communale – Lot 2 : mise en place d'une culture à gibier

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal la demande émise par l'Association de Chasse LES RENARDS, adjudicataire du lot de chasse communal N° 2, pour la création d'une culture à gibier sur un secteur réduit de leur lot de chasse situé principalement sous la future ligne RTE 400.000 v traversant la forêt du Weiherwald au nord du ban communal. Cette réserve ne dépasserait pas une surface totale de 1 ha 25 a sur la parcelle forestière N° 4. Le président de l'association de chasse sollicite la signature d'une convention, avec RTE et la Commune, définissant leurs engagements dans le cadre de la création de cette culture à gibier, ceci jusqu'à la fin du bail de location des chasses communales en cours à savoir FEVRIER 2015. Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal de Sarraltroff, à l'unanimité :

ACCEPTÉ la création d'une culture à gibier selon les modalités définies ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer, avec l'Association de Chasse LES RENARDS et RTE, la convention s'y rapportant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux sur les vitraux de l'Eglise – Participation du Conseil de Fabrique

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, de la proposition de participation émise par le Conseil de Fabrique de Sarraltroff pour les travaux de réfection des vitraux de l'Eglise Paroissiale. Le montant proposé pour cette participation est de 1.400,00 € (mille quatre cent euros). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal =

DECIDE d'accepter la somme de 1.400,00 € proposée par le Conseil de Fabrique de Sarraltroff correspondant à leur participation aux travaux de réfection des vitraux de l'Eglise Paroissiale. Cette somme fera l'objet d'un titre de recette émis par la Commune et imputé à l'article 1328 de l'opération d'investissement N° 12 – Bâtiment EGLISE PAROISSIALE,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS

A. SIVUT et PAYS de Sarrebourg

Monsieur Grégoire Weber, délégué de la commune au SIVUT du Pays de Sarrebourg fait état des dernières réunions du syndicat du SIVUT du Pays de Sarrebourg, notamment sa dissolution et son remplacement par un groupement de communes (et communautés de communes) ayant pour nom LE PAYS DE SARREBOURG. Cette structure intercommunale, regroupera, à l'échelle de l'Arrondissement de Sarrebourg, l'ensemble des communes membres des communautés de communes à l'exception de la Ville de Phalsbourg. Le Sous-Préfet, dans le cadre de cette création d'EPCI, souhaite une réétude ultérieure auprès des communes et de leurs communautés engagées. A l'heure actuelle, le SIVUT fonctionne toujours pour une durée de 3 mois, c'est la Ville de Sarrebourg qui prendra leurs frais de fonctionnement durant cette période.

B. Dégradations sur la mairie

Le Maire fait état de nombreuses dégradations constatées sur le bâtiment

de la mairie (traces de graisse noire, graffitis, tags roses sur les murs...) ainsi qu'une dégradation du câble téléphonique de la mairie, coupant durant deux jours la ligne téléphonique. Il précise que les gendarmes de Fénétrange ont été avisés de ces faits et qu'ils prévoient des rondes prochainement (en soirées et les week-ends).

Après un court échange de vues = divers sujets évoqués lors de la réunion, voirie communale, travaux à réaliser, plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 45.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2007.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillingner JM, Jacob P, Poirot B, Mazerand AM, Friang M, Dresch N.

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand Kugler,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Weber G, Geoffroy A, Dubois A,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Koch E.

Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (2 avril 2007) = NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

L'ouverture des appels d'offres pour les travaux d'aménagement de la Rue de la Fontaine, qui s'est déroulée ce jour à 17 h 00, s'est révélée infructueuse : aucun dossier d'appel d'offre n'était complet. Les entreprises ayant soumissionné complèteront leur dossier et une nouvelle ouverture de pli aura lieu le 22 juin prochain.

Dans le dossier de mise en place du haut débit – ADSL – sur la commune, une réunion s'est déroulée le mercredi 2 mai dernier avec Monsieur POIREL de France Télécom NANCY, Monsieur LEFEBVRE de Moselle Télécom à METZ, Monsieur Claude GASSMANN de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg et les représentants de la commune. France Télécom ne financera pas les travaux de mise en place de l'ADSL en 2007 (leur budget 2007 est bouclé). Une solution nous est proposée pour l'année 2008 !... Moselle Télécom, afin de réduire les frais d'équipement, avait proposé à France Télécom d'installer les équipements ADSL dans le Shelter du RHD 57 situé Rue de Hilbesheim. La communauté de communes de l'agglomération de Sarrebourg a proposé à France Télécom de financer les 50 % à la charge de la collectivité pour ces équipements ADSL (et si un arrangement avait été possible : 100 % du financement avec récupération en 2008 de la quote-part France Télécom). Pour ces deux propositions, France Télécom émet un avis négatif pour l'année en cours (à voir pour 2008...). Moselle Télécom, constatant que les solutions WIFI et WIMAX sur la commune ne satisfieraient pas les élus, a proposé au final de prendre en charge les équipements de connexion ADSL sur la Commune après accord de l'ARCEP. Une réunion est programmée avec tous les intervenants à la mi-juin à ce sujet.

Suite aux pluies torrentielles du 17 septembre 2006, la reconnaissance de catastrophe naturelle (assurances des particuliers) est promulguée pour Sarraltroff le 23 mars 2007, parution au Journal Officiel le 1^{er} avril 2007.

Une enveloppe DGE d'un montant de 18.224 € a été accordée par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sarrebourg pour les travaux de réfection de la Tour et du Mur de la Mairie sur la RD 43 (= 52.071,00 € HT x 35 %). Il sera nécessaire, avant les travaux, de demander le retrait du panneau publicitaire situé sur la Tour.

Réseau Ferré de France (RFF) a pris en charge les travaux réalisés actuellement par COLAS EST entre Sarraltroff et Oberstinzel = piste piétonne longeant la RD 43, dans le cadre de la fermeture du PN 52 (passage à niveau pour piétons situé à proximité du garage Schreiber à la sortie de Sarraltroff). Les travaux sont en cours d'achèvement. La mise en place d'un grillage et d'une haie reste à réaliser. Le maire propose d'étudier la possibilité de prolonger ce chemin piétonnier entre le Garage Schreiber et le village sous certaines conditions. Des courriers dans ce sens seront transmis aux propriétaires des terrains concernés.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Travaux de Voirie dans la RUE DE LA FORET

Forêt Communale – Convention RTE-ONF = perte d'exploitation et d'avenir - ligne 400.000 v

Forêt Communale = Programme des travaux d'exploitation – Prévission des coupes 2008

Forêt Communale = Approbation de l'Etat d'Assiette

Forêt Communale = Destination des coupes de bois – Exercice 2008

Forêt Communale = Inscription au Régime Forestier de parcelles enclavées en forêt

Admission en Non – Valeur

Lotissement LES PRUNELLES

Salle des Fêtes - Achat de matériels – Achat de Mobiliers – Travaux

Travaux de Voirie dans la RUE DE LA FORET

Le maire informe les conseillers municipaux que sur les 11 parcelles situées dans le prolongement de la Rue de la Forêt, 9 ont obtenu un permis de construire. Il y a eu dernièrement, suite à de fortes pluies, des écoulements boueux au niveau de ces nouvelles constructions. Il est urgent de faire réaliser une voirie provisoire avec caniveaux. Le maire donne lecture de trois devis réceptionnés en mairie pour ces travaux de voirie à savoir :

- RAUSCHER 67 ADAMSWILLER	17.919,00 € HT
- KARCHER 67 DRULINGEN	16.255,00 € HT
- COLAS EST 57 HEMING	13.993,30 € HT

C'est l'offre de COLAS EST à 13.993,30 € HT et 16.735,98 € TTC qui est retenue pour réaliser ces travaux de voirie provisoire et caniveaux. Ils débiteront courant juin.

Forêt Communale – Convention RTE-ONF = perte d'exploitation et d'avenir - ligne 400.000 v

Le maire rappelle les travaux d'installation par RTE de la nouvelle ligne THT 400.000 v entre Marlenheim et Vigy. Cette ligne traverse le ban communal et notamment la forêt du Weiherwald sur une emprise totale de 4,8646 ha. L'Office National des Forêt nous a transmis une convention tripartite (Commune – RTE – ONF) afin d'établir le calcul de la perte de revenus forestiers engendrés par les coupes nécessaires au passage de cette ligne électrique.

Le maire présente les données chiffrées dont les calculs sont basés sur les produits forestiers et ventes de 2005 à savoir les trois éléments suivants :

1. la perte de la valeur d'avenir (versée une seule fois),	50.742,00 €
2. l'indemnité pour la perte de revenue du fonds (une fois tous les ans),	82,61 €
3. l'indemnité pour inconvénients divers (versée une fois tous les ans).	109,20 €

Le montant de la redevance annuelle est donc fixé à 191,81 € (82,61 + 109,20)

Le maire propose au conseil municipal d'accepter cette convention. Le conseil municipal souhaite savoir si le mode de calcul avec une base par rapport aux ventes de 2007 ne serait pas plus avantageuse pour la commune (les ventes de 2007 ont été meilleures que celles de 2005). Le maire se renseignera sur ce point auprès des services de l'ONF. Si les calculs avec une base 2005 s'avèrent moins avantageux pour la commune, le conseil acceptera la convention en l'état.

Le conseil municipal, après délibération :

DEMANDE au Maire de solliciter les services de l'ONF pour un calcul complémentaire avec une base 2007,

AUTORISE le Maire à signer, avec RTE et l'ONF, la convention la plus avantageuse pour la commune (base 2005 ou 2007),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Forêt Communale = Programme des travaux d'exploitation – Prévission des coupes 2008

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la programmation des travaux sylvicoles à réaliser dans la forêt communale de Sarraltroff au cours de l'exercice 2008 et l'état des coupes à prévoir au cours du même exercice à savoir (dans les parcelles 4, 7, 18, 3p, 12, 11) =

VOLUMES PREVISIONNELS FACONNES

821 m³ (bois d'œuvre)

VOLUMES PREVISIONNELS BOIS DE FEU

20,70 m³ (bois d'industrie)

VOLUMES PREVISIONNELS NON FACONNES

1060 m³ (non façonnés)

ESTIMATION DE LA RECETTE BRUTE HT SE RAPPORTANT A CES TRAVAUX 87.000,00 €

ESTIMATION DE LA DEPENSE TOTALE SE RAPPORTANT A CES TRAVAUX 22.500,00 € (hors TVA)

ESTIMATION DE LA RECETTE NETTE

64.500,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, par 9 voix pour =

ACCEPTÉ le programme de travaux sylvicoles ainsi que la prévision des coupes pour l'année 2008 tel qu'ils ont été présentés par les services de l'ONF,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Forêt Communale = Approbation de l'Etat d'Assiette

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 9 voix pour :

APPROUVE l'inscription à l'Etat d'Assiette pour l'exercice forestier 2009 des coupes suivantes = PARCELLES 13, 17, 6, 18.

Forêt Communale = Destination des coupes de bois – Exercice 2008

Le conseil municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 9 voix pour :

DECIDE la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2008 comme suit : COUPES N° 3 - 11 - 7 - 18 - 4

VENTES DE GRUMES FACONNEES ET VENTE AMIABLE sur pied ou délivrance de HOUPIERS,

Le conseil municipal :

CONFIE la maîtrise d'œuvre de l'exploitation des grumes à l'ONF,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants et à fixer les délais d'exploitation (façonnage et débardage),

DECIDE que les produits ainsi que les découpes seront désignés en collaboration avec l'Agent ONF,

FIXE la mise à prix de vente des HOUPIERS à 8,00 €uros le stère, (HUIT EUROS)

DECIDE que les grumes seront vendues par l'ONF par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produits.

Forêt Communale = Inscription au Régime Forestier de parcelles enclavées en forêt

Le maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'intégrer au régime forestier les parcelles situées en Section B, enclavées dans la forêt communale et appartenant à la commune. En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal de SARRALTROFF, par 9 voix pour, décide de solliciter la soumission au régime forestier des trois parcelles suivantes :

Section B	Parcelle 28	Surface =	18 a 00 ca
Section B	Parcelle 33	Surface =	10 a 80 ca
Section B	Parcelle 34	Surface =	8 a 40 ca

Admission en Non – Valeur

Le maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune facture annuellement la taxe publicitaire aux sociétés et entreprises installant et gérant des panneaux publicitaires sur le ban communal de Sarraltroff. La Trésorerie de Fénétrange nous informe que pour l'année 2002, la Société ANTENN DEPANNE n'a pas payé sa taxe publicitaire d'un montant de 12,70 €. Un titre de recette avait été émis à cet effet en 2002 (titre N° 119 – 2002). Il ajoute que, après renseignements, la Trésorerie de Fénétrange nous informe que la société ne pourra s'acquitter de cette somme. Il est donc nécessaire d'établir une admission en non valeur pour les 12,70 € qui ne pourront être encaissés. Après délibération, le conseil municipal :

- PREND ACTE et ACCEPTE l'admission en non valeur mentionnée ci-dessus – ANTENN' DEPANNE = 12,70 €,

- AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Lotissement LES PRUNELLES

Le maire rappelle aux conseillers municipaux les sommes prévues à l'origine pour la réalisation des travaux de viabilité au Lotissement LES PRU-

NELLES. Les travaux en question faisaient monter le prix de vente de l'are de terrain à 7.000 € HT. Le maire a sollicité une nouvelle étude chiffrée pour abaisser au maximum coût. Il présente cette nouvelle étude et les plans s'y rapportant. Le conseil municipal, après discussion, souhaite que les commissions des finances et des travaux se réunissent prochainement pour étudier plus précisément ce dossier de travaux. La réunion est fixée au lundi 11 juin prochain.

Salle des Fêtes : Achat de Mobiliers – Achat de matériels – Travaux

Le maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'équipement de la salle des fêtes (nouvelles tables, nouvelles chaises, friteuse) et de travaux d'isolation sonore et d'acoustique. Le maire donne lecture du devis d'acquisition de 120 chaises (5.472,00 € HT) et 20 tables (4.486,00 € HT), d'un chariot pour le transport des chaises (gratuit – 140,90 € HT pour info) et d'un chariot pour le transport de 10 tables (gratuit – 299,40 € HT pour info). Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de ces mobiliers.

Le maire propose ensuite l'achat d'une friteuse de collectivité d'une capacité de 13 litres pour les besoins des associations communales. Le prix d'achat de cette friteuse est fixé à 795,00 € HT. Le maire précise que des associations ont proposé leur participation financière pour l'acquisition de cette friteuse. Le détail est élaboré comme suit : Donneurs de Sang Bénévoles = 100,00 € - Arboriculteurs = 100,00 € - Amicale des Sapeurs Pompiers = 100,00 € - UNC = 150,00 € - Sports Réunis = 100,00 €, soit au total 550,00 €. Le conseil municipal prend acte de ces propositions et autorise le maire à établir, après l'acquisition de cette friteuse, les titres de recettes correspondants à chacune des associations.

Le conseil municipal étudie ensuite la possibilité de réaliser, comme prévu il y a plusieurs mois, des travaux d'isolation sonore dans la salle des fêtes. Le conseil propose au maire de contacter, si elle existe encore, l'entreprise « Traitement et Correction Acoustique » de Villeneuve le Comte (77174) – Mr Devilliers – qui a réalisé, en 2003, les mêmes travaux dans les préaux de l'école primaire, ceci afin de prévoir une étude chiffrée.

Une infiltration a été signalée dans la toiture de la Salle des Fêtes. Les travaux de réparation sont à prévoir rapidement.

Après un court échange de vues =

Divers sujets évoqués, préparation du bureau pour les élections législatives du 10-17 juin, entretien poteaux d'incendie, Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 15.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2007

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Jacob P, Poirot B, Weber G, Geoffroy A, Dubois A, Mazerand AM, Friang M.

SECRETAIRE DE SEANCE : Léon SCHNITZLER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dresch N

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Koch E.

Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (5 JUIN 2007) = NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

La SCNF procèdera le 23 juillet prochain à la fermeture définitive du passage à niveau pour piétons PN 52 situé à la sortie de Sarraltroff vers Oberstinzeln. Une affiche y sera apposée invitant les promeneurs à utiliser le chemin piétonnier créé récemment par la Commune et RFF. Des grillages de protection y seront installés.

Le maire informe que des plots routiers supplémentaires ont été installés au niveau du Pont de la Schneyhmühle afin de protéger les promeneurs utilisant le chemin piétonnier de la RD 43 vers Oberstinzeln. Quelques habitants de la Schneyhmühle ont déjà sollicité, « pour des raisons de sécurité » le retrait de ces plots supplémentaires (« impossibilité de démarrer après le

STOP sans risque de se faire percuter par les véhicules arrivant d'Oberstinzeln »). Le maire précise qu'il s'agit bien d'un STOP et que l'arrêt y est obligatoire pour tous les véhicules sortant de l'Ecart et débouchant sur la RD 43. Le fait de retirer les plots ne dispensera pas les conducteurs de cette obligation.

Suite à la réalisation du chemin piétonnier entre Sarraltroff et le Pont de la Schneyhmühle, le long de la RD 43, le maire rappelle la demande émise par les conseillers municipaux de créer une rallonge de chemin entre le Garage Schreiber et les premières habitations Rue de Fénétrange. Un courrier dans ce sens a été transmis aux différents propriétaires des parcelles concernées (cf. Communications du CM du 5 juin 2007). Quelques réponses ont déjà été réceptionnées en mairie. Un point précis sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil Général de la Moselle a accordé une subvention départementale pour la réalisation des travaux de remise aux normes des équipements du stade (lampes, main courante et travaux sanitaires aux vestiaires) ainsi que pour les travaux d'isolation et d'acquisition de mobilier dans la Salle des Fêtes.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Travaux dans la Rue de la Fontaine – Voirie et Installation d'une Fontaine

Assainissement Communal – Travaux d'installation d'un bassin de pollution

DIVERS A) Internet en Haut - Débit sur la Commune

Projet d'Accompagnement RTE – Rue de la Fontaine – Rue de la Sarre

Terrain situé entre les deux cimetières RUE DE L'ETANG

Travaux dans la Rue de la Fontaine – Voirie et Installation d'une Fontaine

Le maire rappelle les travaux prévus dans la Rue de la Fontaine (voirie et installation d'une fontaine) qui seront réalisés en 2007. Il rappelle également l'estimation chiffrée par la DDE de Phalsbourg s'élevant au total pour les 2 lots à 303.849,00 € HT. Il présente brièvement les travaux qui seront réalisés en voirie ainsi qu'un croquis représentant la future fontaine qui pourrait être raccordée à l'ancienne source située à son emplacement. La réunion d'ouverture des offres de prix s'est déroulée le 22 juin dernier. Les offres retenues par la Commission d'Appels d'Offres sont les suivantes :

LOT 1 – VOIRIE Société MONTERO – 19 avenue du Général Fayolle – 57400 SARREBOURG

Offre HT = 152.933,68 €

Offre TTC = 182.908,68 €

LOT 2 – FONTAINE Marbrerie Serge PELTRE – 15 rue Robert Schumann – 57670 NEBING

Offre HT = 20.916,40 €

Offre TTC = 25.016,01 €

Le maire propose au Conseil Municipal de valider l'ouverture des offres et les prix proposés par les deux entreprises titulaires les lots 1 et 2. Les travaux seront gérés en maîtrise d'œuvre par la DDE de Phalsbourg. Le délai prévu par les entreprises est fixé à 4 mois à compter de la notification d'attribution des travaux.

Après échanges de vues sur les travaux à réaliser et délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF à l'unanimité :

DECIDE de valider l'ouverture de plis et d'ACCEPTER les offres de prix présentées ci-dessus par les 2 entreprises pour les LOTS 1 et 2 des travaux d'aménagement de la Rue de la Fontaine,

AUTORISE le Maire à signer les marchés négociés suite à appels d'offres ouverts de travaux s'y rapportant,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier (marché de MO DDE, ...).

Assainissement Communal – Travaux d'installation d'un bassin de pollution

Le maire rappelle aux conseillers municipaux la réunion publique qui s'est déroulée à la Salle des Fêtes le jeudi 28 juin dernier afin d'exposer aux habitants de Sarraltroff les quatre solutions proposées et chiffrées par BEREST pour l'installation d'un bassin de pollution et d'orage sur la Commune. Cette réunion fut intéressante, constructive et animée. Il subsiste toujours une forte opposition quant à l'installation du bassin d'orage dans le bas de la Rue de la Sarre : deux courriers recommandés nous sont par-

venus début juillet à ce sujet (famille Nouvier et les Habitants de la Rue de la Sarre). Le maire rappelle également que la Société FONDASOL, suite à notre demande, a réalisé des études de sol sur les 4 sites d'installation projetés. Puis, le maire énumère et détaille les 4 solutions proposées par BEREST pour l'installation du bassin d'orage à savoir :

- Solution de base = Coté scierie – Aval de la SNCF – Tuyaux d'un diamètre de 2000 mm – 305 m³ pour un coût total HT de 508.810,00 € (risques d'écoulements - zone inondable)
- Variante 1 = Coté scierie – Aval de la SNCF – Bassin d'un volume total de 305 m³ pour un coût total HT de 625.175,00 € (zone inondable)
- Variante 2 = Coté Rue de la Sarre – Amont de la SNCF – Bassin d'un volume total de 305 m³ pour un coût total HT de 512.100,00 € (pompe de refoulement située en zone non inondable)
- Variante 3 = Coté Rue de la Sarre – Amont de la SNCF – Tuyaux d'un diamètre de 1600 mm – de 305 m³ pour un coût total HT de 368.500,00 € (pompe de refoulement située en zone non inondable)

Une discussion s'engage, plans et devis à l'appui, sur les différentes solutions projetées. Plusieurs questions sont soulevées : notamment sur l'incidence de la décision pour les travaux d'assainissement Rue de la Sarre, sur les différents recours et procédures en cas de non-accord de la population (dossier de demande d'utilité publique DUP, tribunal administratif,...), recettes actuelles de la redevance d'assainissement (0,73 € le m³ d'eau consommé), et des différentes nuisances (sonores et olfactives) susceptibles de se dégager du site, cas extrême d'une coupure électrique sur la pompe de refoulement et d'un débordement de la Sarre avec une éventuelle remontée des effluents stockés dans le bassin d'orage, le cas des nouvelles constructions et leur branchement sur le réseau d'assainissement (présence ou non de fosses septiques...), les futurs contrôles et mises aux normes des systèmes autonomes d'assainissement.

Après cet échange de vues, le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une des quatre solutions proposées pour l'installation de ce bassin d'orage. Après délibération, le vote du conseil municipal donne le résultat suivant =

- Solution de base = pour un coût total HT de 508.810,00 €
= POUR = 10 – ABSTENSION = 1 = SOLUTION RETENUE
- Variante 1 = pour un coût total HT de 625.175,00 €
= 00 VOTE = NON RETENUE
- Variante 2 = pour un coût total HT de 512.100,00 €
= 00 VOTE = NON RETENUE
- Variante 3 = pour un coût total HT de 368.500,00 €
= 00 VOTE = NON RETENUE

La solution retenue par le conseil municipal est donc la SOLUTION DE BASE à savoir = Coté scierie – Aval de la SNCF – Tuyaux d'un diamètre de 2000 mm – 305 m³ – pour un coût total prévisionnel HT de 508.810,00 €.

DIVERS A) Internet en Haut - Débit sur la Commune

Le maire informe le conseil municipal qu'une réunion s'est déroulée en mairie le 19 juin dernier avec Monsieur POIREL (France Télécom Nancy), Monsieur LEFEBVRE (Moselle Télécom Nancy), Monsieur Roland KLEIN et Monsieur Claude GASSMANN (Président et Directeur des Services - représentants de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg), Monsieur Francis MATHIS (Maire) et Monsieur Léon SCHNITZLER (2^e Adjoint). France Télécom propose la solution WIFI avec l'implantation de 4 bornes émettrices sur le ban communal (réseau hertzien) pour une somme totale de 80.000,00 € (4 bornes à 20.000 €). Moselle Télécom propose soit la solution WIMAX (antenne émettrice sur le château d'eau de Sarrebourg) soit la solution NRA HE (connexion par la ligne téléphonique en dégroupage total grâce au RHD 57 dont Moselle Télécom est le gestionnaire). Les accords de l'ARCEP (agence de régulation des communications et des postes) sur cette solution sont en attente pour le début du mois de juillet. Le délai serait de 6 mois à compter de la signature de la convention entre France Télécom et Moselle Télécom pour la réalisation de ces travaux. Le Maire précise aux conseillers municipaux que c'est cette dernière solution, la moins contraignante pour les abonnés qui a été retenue par l'ensemble des intervenants. Les frais de travaux se rapportant à cette solution ne sont, à ce jour pas connus, ils seront pris en charge par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, ceci dans le cadre de leur compétence HAUT DEBIT. Une nouvelle réunion est prévue en septembre prochain afin de finaliser ce dossier. La connexion haut débit serait disponible entre la fin d'année 2007 et la fin du 1^{er} trimestre 2008. Un PV de cette réunion est remis à chaque

conseiller municipal et reste à la disposition des habitants en mairie.

Projet d'Accompagnement RTE – Rue de la Fontaine – Rue de la Sarre

Le maire rappelle la réalisation du passage de la Ligne THT 400.000 V entre Marlenheim et Vigy, créée par RTE. Pour le passage sur le ban de Sarraltroff, RTE propose de financer un projet communal à hauteur de 163.409 €. Le dossier de travaux choisi pour ce financement était à l'origine « la voirie et l'aménagement de la Rue de la Fontaine » estimée en premier lieu à 303.850 € HT environ. L'ouverture des offres de prix (voir N°1 ci-dessus) à fortement réduit cette somme prévisionnelle nous obligeant à revoir notre financement PAP RTE. Le maire informe le conseil municipal que le projet PAP a donc été modifié, ceci afin de ne pas perdre le crédit de subvention proposé par RTE, en « Aménagement de la Rue de la Fontaine et Aménagement de la Rue de la Sarre » (couvrant donc ainsi les travaux de voirie 2007 RUE DE LA FONTAINE et les travaux de voirie 2008 RUE DE LA SARRE à réaliser après l'assainissement de la Rue de la Sarre). Le dossier modifié a été accepté par les services de RTE et de la Sous-Préfecture de Sarrebourg.

Terrain situé entre les deux cimetières – Rue de l'Etang

Suite à des problèmes rencontrés par les services techniques (fauchage d'herbe...) à cet endroit, un conseiller municipal souhaite connaître le propriétaire de la parcelle située entre les deux cimetières (militaire et protestant) de la Rue de l'Etang. Le maire précise que c'est la commune qui en est propriétaire et que le fauchage y est normalement réalisé par les services techniques. Cependant une demande verbale avait été formulée par Monsieur SCHWINDE – 17 rue du Reberg, afin de pouvoir faucher lui-même cette place et récupérer l'herbe pour fourrager ses lapins. Un accord verbal dans ce sens lui avait été donné à l'époque. De plus, Monsieur SCHWINDE entrepose, cette fois ci, sans l'autorisation de la Mairie, son bois à scier à cet endroit. Les conseillers municipaux rappellent au maire qu'une demande avait été formulée il y a déjà plusieurs années pour créer, à cet emplacement, un terrain de pétanque. Cette possibilité sera réétudiée prochainement.

Après un court échange de vues = sur les divers sujets évoqués, travaux d'assainissement, travaux de voirie, plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 00.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2007

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillinger JM, Jacob P, Poirot B, Geoffroy A, Dubois A, Mazerand AM, Friang M.

SECRETARE DE SEANCE : Léon SCHNITZLER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Weber G, Dresch N.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Koch E.

Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (4 JUILLET 2007) = NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

L'apparition de la Grippe Aviaire (découverte de cygnes morts) au Sud de la Moselle (secteur des étangs) a entraîné, en août dernier, un nouveau confinement et recensement des volailles et oiseaux des particuliers.

RTE réalise actuellement la ligne THT 400.000 v (mise en place des pylônes dans les communes voisines) et a mis conjointement en service une ligne 63000 v provisoire entre Sarrebourg et Drulingen / Sarre-Union. Cette ligne passe sur le ban communal (câbles posés au sol et protégés par des barbelés).

La commune a été destinataire de notifications de subventions du Conseil Général de la Moselle (réunion du 10 septembre dernier) pour les travaux d'amélioration acoustique et l'achat de tables et chaises à la Salle des Fêtes, de l'éclairage du petit stade, de la réfection de la main courante et l'achat d'abris de touche au stade.

Le maire revient sur les travaux de mise en service de l'éclairage du petit stade réalisés tout récemment. Un propriétaire limitrophe a déclaré en mairie que « le stade et les nouveaux pylônes débordent sur sa propriété... ». Le géomètre, mandaté par la commune pour vérifier les limites, a réalisé un relevé qui montre que les pylônes sont bien installés sur le domaine communal. Seule une petite partie de l'accès entre les deux stades appartient au requérant. Le maire présente la situation et l'état des lieux sur le plan communal. Une transaction d'échange afin de régler le problème et de réaligner l'accès au petit stade sera proposée à ce propriétaire.

Les travaux de mise en conformité des douches, du chauffe-eau et du tableau électrique au stade (vestiaires) ont été réalisés durant l'été.

Une salle de classe de l'Ecole Primaire (celle de Madame SEYER) a été repeinte par l'ouvrier communal durant l'été. Le maire précise qu'il serait nécessaire de repeindre les deux autres classes. Dans ce but, un roulement de remise en peinture pourrait être mis en place à compter des prochaines vacances d'été.

Les travaux de voirie dans la Rue de la Fontaine, par la SARL MONTERO TP, sont en cours d'achèvement : bordures posées, pavés des trottoirs posés, installation des regards en cours de pose et enrobés réalisés par sous-traitance (GERE) dans les prochains jours. La fin du chantier est prévue dans les 2 à 3 semaines à venir. Des questions sont posées sur le choix des bordures (hautes et biseautées). Le maire répond que ce choix a été fait par la DDE conformément à la législation en vigueur, notamment celle sur la circulation facilitée des personnes handicapées. La Fontaine et sa réserve d'eau restent à réaliser (Société PELTRE Serge de NEBING). Un adjoint demande que la parcelle de Monsieur REIN Antoine, située dans la Rue de la Sarre, sur laquelle étaient entreposés les matériaux nécessaires au chantier, soit remise en état et réhabilitée après les travaux.

Les travaux d'assainissement dans la Rue de la Sarre vont débuter le 15 octobre prochain pour une durée approximative de 7 semaines. C'est l'entreprise GARTISER qui est bénéficiaire du marché de travaux. Les accès aux habitations pourront se faire, dans la limite du possible, par le bas de la Rue de la Fontaine qui devrait être achevée à cette période. Un arrêté de circulation sera pris dans ce sens.

Les travaux de réfection des murs de la Tour et de la Mairie (surplomb de la RD 43) vont débuter en octobre. C'est l'entreprise IERONE qui réalisera les travaux. Le maire présente un rapide état des travaux à réaliser. Ils ont fait l'objet d'un accord de subvention de DGE par Monsieur la Sous Préfet de Sarrebourg.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Internet en Haut - Débit à SARRALTROFF

Contrat Accompagnement Emploi pour l'Aide Maternelle

Enquête Publique - Extension des activités de la Carrière SCRE (à Réding - Hilbesheim)

Travaux 2008 - Salle Informatique à l'Ecole - Demande de Subvention Départementale

Travaux 2008 - Réalisation d'un Arrêt de Bus - Demande de Subvention Départementale

Travaux 2008 - Voirie du Chemin du Petit Stade - Demande de Subvention Départementale

Travaux 2008 - Voirie Impasse du Reberg - Demande de Subvention Départementale

Travaux 2008 - Assainissement du Bas de la Rue du Reberg - Subvention Départementale

Trésorerie de Fénétrange = Admission en non - valeur

Projet d'avenant au contrat de concession de distribution d'énergie électrique

Budget Annexe Assainissement - Décision Modificative de Crédits N° 1

DIVERS A) Forêt Communale - Maîtrise d'œuvre de dossiers de subvention

Forêt Communale - Convention d'indemnisation du passage de la LHT 400.000 V

Participation aux travaux de réfection du Temple Protestant de Sarrebourg

Programme de travaux 2008 - Demandes des conseillers municipaux

Internet en Haut - Débit à SARRALTROFF

Le maire remet aux membres du conseil municipal le rapport de la dernière réunion tenue en mairie de Sarraltroff (mercredi 12 septembre 2007) sur les travaux et connexions à réaliser afin d'apporter internet en haut-débit sur la commune. Ce rapport donne les informations suivantes :

« C'est la solution NRA ZO (nœud de raccordement d'abonnés en zone d'ombre) proposée par Moselle Télécom qui avait été retenue lors d'une précédente réunion. Monsieur Lefebvre (Moselle Télécom) rappelle que la connexion du réseau téléphonique (lignes cuivre) à la fibre optique dans le shelter du RHD 57 situé Rue de Hilbesheim, ceci par l'installation d'un NRA ZO (zone d'ombre), sera réalisée prochainement. Moselle Télécom se substituerait ainsi à France Télécom pour cette réalisation. Un accord soutenu de l'ARCEP a été reçu courant juillet 2007 pour cette solution qui sera un site pilote national et une « Première en France ». Le protocole d'accord entre Moselle Télécom et France Télécom a été signé en août dernier. Il précise ensuite que le délai de réalisation des travaux d'installation est fixé à quelques semaines après finalisation du dossier qui devrait être accepté fin 2007.

La mise en route de la connexion haut débit sur Sarraltroff serait effective durant le 1^{er} trimestre 2008. Le dégroupage sera total sur l'ensemble du ban communal.

Monsieur Poirel (France Télécom) a énuméré ensuite l'échéancier des signatures de dossier et conventions et a confirmé les délais précisés ci-dessus par Monsieur Lefebvre.

Puis, les intervenants ont étudié les travaux de génie civil à réaliser (tranchée pour traverser la Rue de Hilbesheim = liaison entre la ligne France Télécom et le shelter RHD 57) et suite à la demande de Monsieur Claude Gassmann (Communauté de Communes de Sarrebourg) : il a été évoqué le coût de réalisation total des travaux (prise en charge par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg). Monsieur Poirel et Monsieur Lefebvre ont alors précisé que les commandes de NRA ZO étaient en cours et que le prix final de l'opération ne serait connu qu'ultérieurement (dans quelques semaines).

Il a ensuite été évoqué la question du WIMAX sur le secteur de Sarrebourg. Monsieur Lefebvre a précisé qu'un émetteur WIMAX (internet haut débit hertzien) sera installé courant octobre 2007 sur le pylône-antenne de Rhodes et non comme prévu initialement sur le château d'eau de Sarrebourg (une seconde installation sur le château d'eau de Sarrebourg devrait être réalisée ultérieurement). Par cette installation à Rhodes, le rayon d'éligibilité couvrira 30 km et Sarraltroff devrait être desservi par ce biais. Le débit sera de 2-3 Mo / s. Les personnes souhaitant s'y connecter à compter de novembre 2007, pourront le faire via l'achat d'un modem hertzien d'un coût de 200 à 300 € ».

Une nouvelle réunion aura lieu dans les semaines à venir (fin octobre ou mi novembre suivant l'avancée du dossier).

Contrat Accompagnement Emploi pour l'Aide Maternelle

Le maire informe les membres du conseil municipal que le poste d'aide maternelle sera vacant au 1^{er} octobre 2007. Il rappelle que l'aide maternelle titulaire est actuellement toujours placée en congé de longue maladie et que son remplacement est obligatoire. Il évoque ensuite les caractéristiques du poste à pourvoir qui pourrait être destiné à une personne titulaire du CAP PETITE ENFANCE et éventuellement bénéficiaire des dispositions relatives à l'éligibilité au Contrat Accompagnement Emploi (CAE) qui est une forme de contrat aidé par l'Etat. Le maire précise qu'une convention de demande CAE a été déposée à l'ANPE de Sarrebourg en AOÛT dernier. Cette demande vient d'être acceptée par les services instructeurs et la période retenue pour ce contrat aidé a été fixée du 1^{er} octobre 2007 au 31 août 2008 (soit 11 mois). Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la création de ce poste Contrat Accompagnement Emploi qui est une nécessité et une obligation pour le service et l'accueil des jeunes élèves en classe de maternelle.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE la création d'un poste CONTRAT ACCOMPAGNEMENT EMPLOI (CAE) Agent des Ecoles Maternelles pour une durée de ONZE MOIS à savoir du : 1^{er} OCTOBRE 2007 au 31 AOÛT 2008, ceci sur une durée hebdomadaire de 30 heures rémunérées au SMIC. La signataire du contrat est titulaire du CAP Petite Enfance.

Enquête Publique - Extension des activités de la Carrière SCRE (à Réding - Hilbesheim)

Le maire informe les membres du conseil municipal que les responsables de la Carrière SCRE située sur les bans de Réding et Hilbesheim envisa-

gent d'étendre leurs activités. Dans cette optique, un dossier d'enquête publique précisant dans les détails l'évolution des activités de cette carrière a été déposé en Mairie. Il est consultable du 17 septembre 2007 au 20 octobre 2007 (période de l'enquête publique).

Le Maire propose aux membres du conseil municipal, après étude du dossier d'enquête publique, de se prononcer sur celui-ci et d'émettre leurs éventuelles observations.

Après délibération, le conseil municipal estime qu'il n'a aucune remarque particulière à émettre sur la présentation de ce dossier d'enquête publique et sur l'évolution des activités de la Carrière SCRE. Le Maire précise que ce dossier reste consultable en mairie durant la période de l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Travaux 2008 - Salle Informatique à l'Ecole - Demande de Subvention Départementale

Le Maire présente au conseil municipal le projet d'installation d'une salle informatique à l'Ecole Primaire prévu en 2008 notamment la mise en place d'un serveur, de postes informatiques individuels, de mobilier et de mise en place des réseaux électriques et de connexion s'y rapportant. Il présente ensuite les devis se rapportant à ces travaux =

TRAVAUX	ENTREPRISES	DEVIS HT	DEVIS TTC
Equipements Informatiques	SM INFORMATIQUE - Sarrebourg	21 708,29 €	25 964,26 €
Equipements Mobiliers	A. KIRCHBERG - Sarrebourg	3 331,08 €	3 963,68 €
Equipements de courants et électriques	SABCO SAS - Sarrebourg	8 191,79 €	9 797,37 €
TOTAL DE L'OPERATION		33 231,16 €	39 725,31 €

Il ajoute enfin qu'il est possible de solliciter une subvention au Département de la Moselle pour la réalisation de ces aménagements.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de réaliser cet investissement dans l'optique d'un futur regroupement pédagogique intercommunal. Le maire répond qu'il s'agit d'une projection de travaux à réaliser et que les demandes subventions d'investissement et d'équipement doivent être transmises dans les délais impartis aux services du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après délibération =

APPROUVE le programme de travaux présenté par le Maire tout en restant ouvert à l'évolution de la situation quant au RPI prévu,

DECIDE la réalisation de l'équipement informatique à l'Ecole Primaire en 2008 et ACCEPTE les devis présentés,

SOLLICITE la subvention départementale pour la réalisation de ces travaux et ces équipements,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux 2008 - Réalisation d'un Arrêt de Bus - Demande de Subvention Départementale

Le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux d'aménagement d'un arrêt de bus scolaire à proximité de l'entrée de l'actuelle bibliothèque scolaire (aux feux tricolores - Rue de Hilbesheim) à réaliser durant l'année 2008, ceci en prévision d'un éventuel regroupement scolaire avec d'autres communes en septembre 2008. Il présente ensuite le devis de la Société COLAS de HEMING pour les travaux précités d'un montant total de = 4.997,50 € HT et 5.977,01 € TTC

Il ajoute enfin qu'il est possible de solliciter une subvention au Département de la Moselle pour la réalisation de ces travaux. Après divers échanges de vues, notamment sur le projet de regroupement scolaire et sur les travaux à réaliser y découlant, et délibération, le Conseil Municipal APPROUVE le programme présenté par le Maire,

DECIDE la réalisation de ces travaux en 2008 et ACCEPTE le devis de la Société COLAS s'y rapportant,

SOLLICITE la subvention départementale pour la réalisation de ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux 2008 - Voirie du Chemin du Petit Stade - Demande de Subvention Départementale

Le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux de voirie du Chemin du Petit Stade à réaliser durant l'année 2008. Il expose ensuite le devis détaillé émis par la Société COLAS de HEMING pour les travaux précités d'un montant total de = 35.027,00 € HT et 41.892,29 € TTC

Il ajoute enfin qu'il est possible de solliciter une subvention au Département de la Moselle pour la réalisation de ces travaux. Après divers échanges de vues sur les travaux à réaliser et délibération, le Conseil Municipal =

APPROUVE le programme présenté par le Maire,

DECIDE la réalisation de ces travaux en 2008 et ACCEPTE le devis de la Société COLAS s'y rapportant,

SOLLICITE la subvention départementale pour la réalisation de ces travaux de voirie,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux 2008 - Voirie Impasse du Reberg - Demande de Subvention Départementale

Le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux de voirie concernant l'Impasse du Reberg (débouchant RUE DU REBERG à proximité du N° 28) à réaliser durant l'année 2008. Il expose ensuite le devis détaillé émis par la Société COLAS de HEMING pour les travaux précités d'un montant total de =

30.871,50 € HT et 36.922,31 € TTC

Il ajoute enfin qu'il est possible de solliciter une subvention au Département de la Moselle pour la réalisation de ces travaux. Après divers échanges de vues sur les travaux à réaliser et délibération, le Conseil Municipal =

APPROUVE le programme présenté par le Maire,

DECIDE la réalisation de ces travaux en 2008 et ACCEPTE le devis de la Société COLAS s'y rapportant,

SOLLICITE la subvention départementale pour la réalisation de ces travaux de voirie,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux 2008 - Assainissement du Bas de la Rue du Reberg - Subvention Départementale

Le Maire présente au conseil municipal le projet de remplacement des conduites d'eau usées (assainissement) situées dans le bas de la Rue du Reberg qui devraient être réalisés durant l'année 2008. Il ajoute que ces travaux concernent le changement et l'augmentation en volume de 80 mètres linéaires de conduites. Ils sont urgents, vu les diamètres de canalisations installés actuellement trop faibles pour supporter les fortes eaux de pluies et les évacuations sur ce secteur. Il présente ensuite le devis détaillé émis par la Société COLAS de HEMING pour les travaux précités d'un montant total de =

16.182,00 € HT et 19.353,67 € TTC

Il ajoute enfin qu'il est possible de solliciter une subvention au Département de la Moselle pour la réalisation de ces travaux.

Après divers échanges de vues sur les travaux à réaliser et délibération, le Conseil Municipal =

APPROUVE le programme présenté par le Maire et prend acte du caractère d'urgence de cette réalisation,

DECIDE la réalisation de ces travaux en 2008 et ACCEPTE le devis de la Société COLAS s'y rapportant,

SOLLICITE la subvention départementale pour la réalisation de ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Trésorerie de Fénétrange = Admission en non - valeur

Le maire informe les conseillers municipaux de deux dossiers d'admission en non-valeur en cours actuellement à la Trésorerie de Fénétrange concernant notamment des encaissements de factures d'assainissement. Après divers échanges de vues sur les dossiers, les membres du conseil municipal souhaitent que le maire demande aux services de la Trésorerie de Fénétrange de réitérer les poursuites envers les non-payeurs car il s'agit de faibles montants (moins de 100 € sur plusieurs années) et que les créanciers peuvent, s'ils connaissent des difficultés de paiement, échelonner leurs versements. Le maire transmettra cette demande au service compétent de la Trésorerie de Fénétrange.

Projet d'avenant au contrat de concession de distribution d'énergie électrique

Le maire présente aux membres du conseil municipal le projet de convention d'avenant au contrat de concession de distribution d'énergie électrique émis par les services d'EDF - METZ. Cette convention énumère les clauses d'intégration des ouvrages dans l'environnement ainsi que le montant de la participation annuelle d'EDF (fixée à 370,00 €, éventuellement réévaluable). Elle sera signée pour une période du 1^{er} JANVIER 2008 au 31 DECEMBRE 2010. Le maire donne lecture des différents articles de la

convention à signer puis il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ce projet de convention.

Le Conseil Municipal, après délibération :

ACCEPTÉ LES TERMES de la convention présentée par EDF sur la mise en place de l'Avenant au Contrat de Concession de Distribution d'Énergie Électrique,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Budget Annexe Assainissement – Décision Modificative de Crédits N° 1

Le maire informe les membres du conseil municipal que les subventions réceptionnées lors de travaux d'assainissement sur la commune sont, comme les réseaux d'assainissement s'y rapportant, amortissables annuellement (sur une durée totale de 15 années). Cette écriture comptable n'avait pas été prévue lors du vote du budget primitif d'assainissement 2007. Il précise qu'il faut voter les crédits nécessaires à la prise en compte de ces écritures. Pour l'année en cours, cet amortissement de subvention s'élève à 1.706,76 €.

Après délibération, le Conseil Municipal VOTE ET APPROUVE la décision modificative de crédits sur le Budget Annexe d'Assainissement 2007, suivante :

AU COMPTE 1391 (mandat)	1.707,00 €
AU COMPTE 777 (titre)	1.707,00 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DIVERS A) Forêt Communale – Maîtrise d'œuvre de dossiers de subvention

Le maire présente au conseil municipal deux factures établies par les Services de l'ONF pour la maîtrise d'œuvre et la préparation de dossiers de demandes de subventions pour des travaux forestiers réalisés ces dernières années. Les sommes mandatées s'élèvent à 1.108,93 € TTC et à 1.317,99 € TTC.

Forêt Communale – Convention d'indemnisation du passage de la LHT 400.000 V

Le maire rappelle la convention signée avec les Services de l'ONF pour couvrir les pertes d'exploitations forestières suite à l'installation et au passage de la Ligne THT 400.000 V entre Marlenheim et Vigy (cf CM du 5 juin 2007). Les montants proposés pour ces indemnisations s'élèvent à 50.742,00 €, versés en une fois pour la perte de bois d'œuvre et à une redevance annuelle de 109,20 € (910 mètres à 0,12 € le mètre linéaire de ligne) pour couvrir les inconvénients divers résultant de l'occupation du domaine forestier. La dite convention a été signée en l'état.

Participation aux travaux de réfection du Temple Protestant de Sarrebourg

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 20 février 2006 concernant la participation de la commune aux frais des travaux de réfection intérieure et extérieure du Temple Protestant de Sarrebourg. Il précise que, à ce jour, aucune facture ne nous est parvenue. La somme à mandater : 1.179,00 €, avait été prévue lors du vote des budgets primitifs communaux 2006 et 2007. Il ajoute qu'un courrier de l'Église Réformée d'Alsace – Lorraine (paroisse de Sarrebourg) nous a été transmis dernièrement à ce sujet. Le mandatement de la somme prévue sera réalisé prochainement.

Programme de travaux 2008 – Demandes des conseillers municipaux

Le maire sollicite ensuite les conseillers municipaux afin de savoir s'ils souhaitent la réalisation d'autres travaux durant l'exercice 2008 (demandes de subvention à réaliser au Conseil Général de la Moselle avant le 15 novembre 2007). Après échanges de vues et discussions, les travaux suivants sont à prévoir : création d'un terrain de pétanque et de loisirs, réfection du mur du cimetière (situé face à la maternelle à gauche de l'escalier de l'Église) qui est fissuré, réalisation de trottoirs Rue de Fénétrange (entre les dernières habitations et l'atelier communal) afin de permettre la liaison entre le Village et la Piste Piétonne vers la Schneymühle. Le maire sollicitera les devis s'y rapportant et les différents dossiers seront présentés lors

de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Après un court échange de vues =

sur les divers sujets évoqués, poste d'aide maternelle, travaux sur le Chemin Rural de la Place de la Gare vers Sarrebourg réalisés par la SNCF

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22 h 30.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2007

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler B, Schnitzler L, Fillingier JM, Jacob P, Poirot B, Weber G, Geoffroy A, Dubois A, Mazerand AM, Dresch N, Friang M.

SECRETAIRE DE SEANCE : Bertrand KUGLER,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : -/-

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Koch E.

Modifications et observations sur le Compte rendu de la précédente séance (24 SEPTEMBRE 2007) = NEANT

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire expose quelques communications :

Les travaux de voirie de la Rue de la Fontaine ne sont toujours pas achevés... L'entreprise titulaire du marché de voirie, MONTERO, a un délai de 4 mois pour terminer les travaux, soit jusqu'au 23 décembre 2007. Les enrobés seront réalisés prochainement. Quelques bordures ont du être reprises (mal positionnées...).

Les travaux d'assainissement dans la Rue de la Sarre sont en cours et avancent rapidement. Le collecteur central est posé, il reste à réaliser les connexions des habitations au collecteur. L'entreprise GARTISER, en charge des travaux, prévoit l'achèvement de ceux-ci avant la fin de l'année.

Les travaux de réfection de la Tour et du Mur de la Mairie sont en cours de réalisation. La toiture de la tour a été retirée par l'entreprise KIRSCH de Langatte et sera prochainement remise à neuf. Les travaux sur le Mur longeant le CD 43 seront réalisés prochainement par l'entreprise IERONE de Goerlingen (courant novembre 2007).

La commune a été destinataire, par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg, de la facture de mise en place du réseau d'eau potable à l'Ecart de la Schneymühle. Elle s'élève à une somme totale de 12.290,09 €.

La vente des Brioches de la Amitié a rapporté cette année la somme de 744,10 €. Le Maire remercie vivement les diverses Associations de Sarraaltroff qui tous les ans réalisent, pour l'AIPH de Sarrebourg, cette vente aux foyers de la commune.

Les travaux de prolongement de la LGV EST entre Baudrecourt et Danne-et-Quatre-Vents sur la Moselle reprendront très prochainement. Les agents habilités sont autorisés à accéder aux parcelles des particuliers afin de réaliser des études de sol. Du fait de cette reprise des travaux de la LGV EST, le remembrement communal, stoppé il y a plusieurs années, va être annulé et une nouvelle procédure va être lancée très prochainement (avant la fin de l'année 2007).

L'enquête de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg sur le portage de repas à domicile a connu un bon succès... Les 15 réponses réceptionnées en mairie (sur la base des foyers de plus de 65 ans) seront transmises aux services de la CCAS pour étude...

Le maire remet à chaque conseiller municipal le Calendrier des Fêtes pour l'année 2007-2008.

Les travaux d'acoustique de la Salle des Fêtes seront réalisés au début du mois de décembre prochain. C'est la Société Traitement Acoustique (Mr Devilliers) qui réalisera ces travaux pour un montant de devis HT de 6.995,00 €.

ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

Forêt Communale de Sarraltroff – Plan de Gestion 2008-2022

Assurance Communale – Révision des Contrats

Participation pour Voies et Réseaux (PVR) – Rue des Perdrix Problèmes Hydrauliques sur la Commune – Rue du Breuil – Rue des Vergers

Travaux 2008 – Réalisation d'une Piste Piétonne – Demande de Subvention Départementale

Travaux 2008 – Réfection du Mur du Cimetière – Demande de Subvention Départementale

Travaux 2008 – Feux Tricolores

Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarre- bourg – Adhésion au futur Syndicat Mixte du Pays de Sarre- bourg

Budget Annexe Assainissement 2007 – Réalisation d'un emprunt pour financer les travaux Rue de la Sarre

Personnel Communal – Mise en place des Ratios d'Avance- ment

Forêt Communale de Sarraltroff – Plan de Gestion 2008-2022

Le Maire donne la parole à Messieurs Gangloff et Ley, techniciens ONF sur la Subdivision de Sarrebourg afin qu'ils présentent aux membres du conseil municipal le futur Plan de Gestion de la Forêt Communale de Sarraltroff pour la période 2008-2022 (15 années).

Les deux intervenants présentent tout d'abord la situation actuelle de la forêt communale à savoir les travaux et les coupes réalisés durant la plan de gestion écoulé (1992-2006) = 23 ha régénérés (P1 – P8 – P9) = 1000 m³ par an, la tempête de décembre 1999 a abattu 4000 m³ principalement dans la P13 (Kastelwald), des travaux de reconstitution ont été réalisés dans la P15 (Sarrewald). Financièrement, le bénéfice forestier de la commune s'évalue à 189 € par an et par hectares de forêts (au total 209 ha 24 a de forêt communale = 39.546 €).

Puis, ils présentent les données estimatives du futur plan de gestion se récapitulant ainsi : c'est la production de feuillus, principalement chêne et hêtre (avec une préférence pour le chêne) qui ressort de cette prévision (création de bois d'œuvre). La surface à régénérer est de 18 ha 80 a sur les 15 années. Les coupes devraient atteindre un volume global de 572 m³ dans les parcelles à régénérer et 742 m³ dans les autres parcelles soit un total de 1300 m³ par année. Ces coupes devraient rapporter financièrement à la commune la somme de env. 64.400 € par an (soit 68.514 € par an avec les autres recettes issues de la forêt comme la chasse, les ventes de menus produits...). Les dépenses sont estimées à 7.216 € par an en fonctionnement et à 3.641 € par an en investissement soit un total des dépenses évalué à 10.857 € par an. Ils présentent ensuite les différents plans de régénération, d'essences d'arbres présents sur le ban communal...

Après cette présentation détaillée, le Maire remercie les deux intervenants de l'ONF et propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'approbation de ce projet de plan de gestion de la forêt communale pour les 15 prochaines années (2008-2022).

Après délibération, le Conseil Municipal =

APPROUVE le projet de Plan de Gestion de la Forêt Communale de Sarraltroff pour les années 2008-2022,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Assurance Communale – Révision des Contrats

Le Maire présente aux membres du conseil municipal l'état du contrat actuel d'assurance communale signée avec la SMACL de NIORT. Il précise que ce contrat date de plusieurs années et n'a jamais fait l'objet d'une réétude et d'une réévaluation (surfaces des bâtiments, véhicules assurés, matériels...).

Il donne ensuite lecture de deux nouvelles offres de contrat d'assurance, une de la SMACL et une de GROUPAMA et propose aux membres du conseil municipal d'étudier ces deux offres et de les mettre en concurrence. Dans les deux cas, les nouvelles propositions s'avèrent inférieures à ce que la commune mandate actuellement annuellement, ceci avec des

modules d'assurance complémentaires (remorque, tondeuse autoportée, informatique et auto – collaborateur. Les deux contrats sont proposés avec ou sans franchise. Le conseil municipal demande au Maire de s'informer plus précisément sur le mode de calcul des franchises et propose de reporter sa décision à une prochaine réunion (il est précisé que le contrat actuel avec la SMACL arrive à échéance le 31 décembre 2007). Le maire recontactera les deux conseillers d'assurance concernés afin de connaître exactement le mode de calcul des franchises (notamment sur la prise en charge de l'option « auto - collaborateur » couvrant les dommages causés lors de déplacements liés à la fonction : maire ou adjoint pour les réunions ou employés pour les missions liées à leur service).

Participation pour Voies et Réseaux (PVR) – Rue des Perdrix

Le maire rappelle la délibération du 13 octobre 2003 instaurant la Participation pour Voies et Réseaux (PVR) sur l'ensemble du ban communal. Puis, il informe les conseillers municipaux qu'une demande de mise en viabilité a été réceptionnée en mairie pour deux terrains situés en section 16 (lieu-dit LA CHAPELLE) dans le prolongement de la Rue des Perdrix. Il y aurait lieu, dans le cas d'une mise en viabilité de ce secteur (couvrant en réalité 4 futurs terrains à construire) d'appliquer, conformément à la délibération du 13 octobre 2003 la mise en place de la Participation pour Voies et Réseaux (PVR). Les quatre terrains concernés n'appartiennent pas à la commune. Le plan de la future zone à viabiliser Rue des Perdrix présente d'autres terrains (situés plus vers le village) non couverts par cette PVR. Il serait plus judicieux de les inclure dans le calcul de cette PVR. Le Maire rappelle également un point financier important quant à la récupération de la PVR suite aux travaux : c'est lors d'un dépôt de permis de construire que la PVR est réellement encaissée par la commune...

Les conseillers municipaux prennent acte de cette demande mais appellent au maire la prévision de travaux sur le futur Lotissement « LES PRUNELLES » où la commune possède la maîtrise foncière.

Après étude du projet, les membres du conseil municipal décident de surseoir à statuer prenant en compte la priorité de la réalisation du futur lotissement LES PRUNELLES.

Problèmes Hydrauliques sur la Commune – Rue du Breuil – Rue des Vergers

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux les problèmes d'inondations dans la Rue du Breuil et au niveau du croisement Rue du Breuil – Rue de Sarrebourg. Ces inondations sont dues aux brusques eaux de ruissellement du Bergholz et des eaux de pluies descendant dans les canalisations de la Rue des Vergers débouchant au croisement Rue de Sarrebourg – Rue du Breuil. Il rappelle également les récents curages réalisés sur les 2 fossés Route de Sarrebourg ayant fait l'objet d'une remarque de la Police de l'Eau (les deux fossés étant notés « ruisseau » sur les plans cadastraux).

Le Maire souhaite solliciter les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg afin d'établir une étude des bassins versants et réaliser, sous mandat, des travaux pouvant endiguer ces phénomènes de ruissellements très importants dans ce secteur. Le maire précise également que dans le cadre des futurs travaux du passage de la LGV EST sur le ban communal, il sera nécessaire de prendre en compte ces phénomènes de ruissellement (butte de terre du Viaduc de la Sarre au Bergholz). Le conseil municipal, après étude des plans présentés par le maire (prévision de travaux de déplacement des écoulements issus de la Rue des Vergers sous la RD 43 et vers l'arrière de l'ancienne gare, puis vers la Sarre) prend acte de la nécessité d'étudier ces problèmes et demande au Maire de solliciter les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg pour réaliser une étude et des travaux sous mandat sur ce dossier.

Travaux 2008 – Réalisation d'une Piste Piétonne – Demande de Subvention Départementale

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la création de la piste piétonne réalisée en 2007 avec l'aide financière de RFF entre la sortie de Sarraltroff vers Oberstinzel et le Pont de la Schneymühle. Ces travaux ont été réalisés suite à la fermeture du passage à niveau pour piétons PN 52 par RFF en juin 2007 (sécurisation des passages des TVG EST).

Le maire propose ensuite, comme il a été discuté déjà lors de précédentes séances, de prolonger cette piste piétonne vers le village et les premières habitations Rue de Fénétrange. Il présente au conseil municipal le projet de travaux s'y rapportant et qui pourraient être réalisés durant l'année 2008. Il expose ensuite le devis détaillé émis par la Société COLAS de

HEMING pour les travaux précités d'un montant total de = 20.892,00 € HT et 24.986,83 € TTC

Il ajoute enfin qu'il est possible de solliciter une subvention au Département de la Moselle pour la réalisation de ces travaux. Après divers échanges de vues sur les travaux à réaliser et délibération, le Conseil Municipal =

APPROUVE le programme présenté par le Maire,

DECIDE la réalisation de ces travaux en 2008 et ACCEPTE le devis de la Société COLAS s'y rapportant,

SOLLICITE la subvention départementale pour la réalisation de ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux 2008 - Réfection du Mur du Cimetière - Demande de Subvention Départementale

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'état actuel du mur d'enceinte du cimetière communal situé Rue de l'Eglise (à gauche des marches d'accès à l'église). Il précise que ce mur est fortement fissuré ce qui pourrait être à l'avenir une source de danger public (éboulements...). Il est nécessaire de remédier au plus vite à cette dégradation, ceci par la réfection complète du mur détérioré.

Le maire présente ensuite au conseil municipal le projet de travaux s'y rapportant et qui pourraient être réalisés rapidement durant l'année 2008. Il expose ensuite le devis détaillé émis par l'entreprise IERONE pour les travaux précités d'un montant total de =

6.629,45 € HT et 7.928,82 € TTC

Il ajoute enfin qu'il est possible de solliciter une subvention au Département de la Moselle pour la réalisation de ces travaux. Après divers échanges de vues sur les travaux à réaliser et délibération, le Conseil Municipal =

APPROUVE le programme présenté par le Maire,

DECIDE la réalisation de ces travaux en 2008 et ACCEPTE le devis de l'entreprise IERONE s'y rapportant,

SOLLICITE la subvention départementale pour la réalisation de ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Travaux 2008 - Feux Tricolores

Le maire informe les membres du conseil municipal que les feux tricolores situés au carrefour RD 43 - RD 96 sont installés depuis 1992... Les services compétents pour la fourniture des pièces détachées correspondantes nous informent qu'il n'est plus possible, vu la vétusté de l'installation (gamme ATLAS pour les feux tricolores et boîtier de contrôle MISTRAL), de fournir les pièces de rechange (lampes néon en spirale, ...). De ce fait, il est devenu nécessaire pour la municipalité de prévoir le remplacement des feux tricolores et du boîtier de contrôle.

Le maire propose au conseil municipal de faire établir un devis pour le remplacement de ces matériels. Une délibération pour valider ce projet et la demande de subvention départementale s'y rapportant sera prise dès réception du devis des travaux à réaliser.

Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg - Adhésion au futur Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg

Le Maire expose au Conseil Municipal que la démarche de structuration du Pays de Sarrebourg, actuellement constitué sous forme associative, a connu de multiples aléas depuis le printemps 2006. Il s'agissait d'abord de la rédaction des statuts et des futures compétences exercées. S'est ensuite greffé le refus de la Ville de PHALSBOURG d'adhérer au Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg. Aussi, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg a délibéré le 27 mars 2007, afin de demander au Préfet de fixer un périmètre incluant PHALSBOURG, ce que celui-ci a accepté, en prenant un arrêté en ce sens le 27 juillet 2007. Il s'agit désormais pour la commune de Sarraltroff, suite à la délibération du Conseil de Communauté du 8 octobre 2007, de délibérer pour confirmer l'adhésion de la Communauté de Communes au futur Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg, qui exercerait dans les conditions définies par un projet de statuts réajusté en septembre 2007.

La Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg nous a

notifié sa délibération, ceci dans le cadre de l'article L 5214 - 27 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin que le Conseil Municipal de Sarraltroff se prononce quant à cette adhésion et à l'exercice par le futur Syndicat Mixte des compétences mentionnées dans le projet de statuts remis aux conseillers municipaux.

Après discussions et échanges de vues sur la création de cette nouvelle structure intercommunale, s'ajoutant aux autres et qui, désormais, sont de plus en plus nombreuses, le Maire propose de passer au vote le projet d'adhésion de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg au Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg.

Après délibération, le conseil municipal par 10 votes pour et 2 abstentions accepte l'adhésion de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg au futur Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg.

Budget Annexe Assainissement 2007 - Réalisation d'un emprunt pour financer les travaux Rue de la Sarre

Le Maire présente aux conseillers municipaux l'état de la comptabilité actuelle sur le service du budget annexe assainissement et rappelle les travaux d'assainissement en cours dans la Rue de la Sarre. Il précise aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire, afin de garantir une trésorerie communale convenable, de contracter un emprunt afin financer ces importants travaux. Il ajoute enfin que le budget annexe d'assainissement est un budget spécifique et qu'il doit être autonome financièrement.

Après délibération et études des différentes offres de prêt réceptionnées en mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES un emprunt d'un montant de 150.000,00 €uros (cent cinquante mille euros) dont le remboursement s'effectuera en 15 ans (remboursement par 60 trimestrialités). Cet emprunt sera intégré au financement du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT. Le taux réel d'intérêt est fixé à 4,75 %. Les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt. Le Maire - ou l'adjoint faisant fonction - est autorisé à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Personnel Communal - Mise en place des Ratios d'Avancement

Le Maire informe les membres du conseil municipal que des nouvelles dispositions concernant la gestion du personnel territorial ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée). Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, appelé « RATIO PROMUS - PROMOUVABLES » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %. Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux de la filière des agents de police municipale.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à 100 %.

Le Conseil Municipal, après délibération :

VU la législation en vigueur concernant les avancements de grade dans la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle réuni le 15 octobre 2007, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à 100 %,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Après un court échange de vues = sur les divers sujets évoqués, bulletin communal,

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23 h 15.

Sarraltroff par l'histoire

RETROSPECTIVE DES ANNÉES 1707 - 1807 - 1907

1707 - ALTROF - Duché de Lorraine - Seigneurie de Sarreck - Curé = Abbé Jacques Brazzy (enterré dans le chœur de l'église) -
Maire = Sébastien Ried
Régent d'école = Jean Mosbach

Naissances 8
Mariages 3 dont un certain Joseph Harbourier originaire de Suisse avec Marie Scheffer
Décès -/-

1807 - République Française - Département de la Meurthe - Evêché de Nancy
Maire = Jean Pierre Stock - Curé = Abbé Charles Soleil

Instituteur = ?
Naissances 24 (17 garçons et 7 filles)
Mariages 5
Décès 15 (parmi eux 3 nourrissons et 6 nouveaux nés)

1907 - SAARALTDORF - Reischland Elsass-Lothringen - Bezirk Lothringen - Kreis Saarbùrg (terre d'Empire d'Alsace Lorraine - Région Lorraine, District de Sarrebourg) - Evêché de Metz.
Burgermeister - Maire = Auguste Grosse
Curé = Abbé Landfried

Instituteur = Jean Scholving
Naissances 14 (3 garçons et 9 filles)
Mariages 6
Décès 5 (dont 1 nourrisson de 3 mois).

Les délibérations du conseil municipal en 1907 :

06.01.1907 = Monsieur Victor Nagle de Grand-Eich est nommé estimateur des gibiers.

Monsieur Albert Lamboeuf de Sarrebourg sera co-bailleur de la chasse sur la rive gauche de la Sarre avec Monsieur Emile Faul.

20.01.1907 = Le conseil municipal approuve le projet de construction d'un entrepôt à engrais. Le budget primitif 1907 est approuvé.

17.03.1907 = La commune approuve le projet de fouille au Weiherwald de Monsieur Welter, notaire impérial de Metz, qui a prospecté les ruines du Heidenschloss pour le compte de la SHAL à condition que la commune soit indemnisée pour l'abattage des arbres sur la zone de fouille. Les chemins vicinaux Sarraltroff-Hilbesheim, Sarraltroff-Dolving, Hilbesheim-Sarrebourg sont déclarés praticables. La taxe d'affouage est fixée à 16 Marks.

01.04.1907 = Le conseil municipal attribue les travaux de l'entrepôt à engrais à l'entreprise Dassing Auguste de Saint Jean de Bassel, la mieux offrante parmi cinq soumissionnaires, pour une somme totale de 5.340 Marks. Lors de cette séance, Monsieur Geoffroy a refusé de signer le registre.

21.04.1907 = Le conseil municipal propose de couvrir une partie des dépenses communales (2.500 Marks) par une coupe de bois exceptionnelle en 1908. Jacob Loux remplace Stefan Zengler au Conseil des Pauvres. Le conseil municipal vote une somme de 25 Marks destinée à couvrir sa contribution à l'Assurance Invalidité Vieillesse du Pâtre Communal.

25.04.1907 = Selon le recensement des vaches de plus d'un an, le nombre de bêtes aptes à la reproduction s'élève à 255. Cela nécessite deux taureaux pour la commune. Les frais de 900 Marks sont à la charge des propriétaires de vaches. Pour les propriétaires extérieurs à la commune, le prix de la saillie est fixé à 5 Marks. Le conseil municipal apure la dette de 4,80 Marks pour corvées de Michel Rabot, décédé le 27 janvier 1906, de même que celle de 5,98 Marks sur le salaire du charron Anton Mazerand appelé, fin 1905, au service militaire.

24.....1907 = Les travaux de terrassement sur les vestiges du Heidenschloss sont acceptés contre une indemnité de 60 Marks à condition que le sol soit nivelé et de jeunes arbres soient replantés.

07.07.1907 = L'achat d'un troisième taureau s'avère nécessaire. Une majoration de 300 Marks est attribuée à Josef Schäffer et une somme de 1.200 Marks est attribuée au responsable des 3 taureaux.

18.08.1907 = Les vacances d'automne sont fixées du 24 août au 7 octobre. Une somme de 40 Marks est affectée à la visite médicale des enfants de l'école.

08.09.1907 = Le conseil municipal prend connaissance du décret rattachant le Tribunal Administratif de Fénétrange au Tribunal Régional de Sarreguemines mais demande à ce qu'il soit rattaché au Tribunal de Saverne.

(Traduction = A. Kugler)

Eglise St Michel : à propos de quatre vitraux de l'atelier Beyer de Besançon

L'église de Sarraltroff héberge 4 vitraux de l'atelier Beyer de Besançon, qui, selon les archives du conseil de fabrique, ont été acquis en prévision de la confirmation de 1900 et de la Mission de 1901. Le choix des marguilliers a été dicté par le prix, moins élevé que celui d'une proposition de la firme Mayer de Munich, il est vrai très réputée, mais aussi après avoir vu les vitraux de la chapelle de l'Hôpital St Nicolas de Sarrebourg. Beyer faisait l'affaire et le conseil de fabrique se félicita de son choix et de l'économie réalisée une fois les vitraux posés. Nous ne savons pas grand-chose de ces ateliers d'où cet article.

JOSEPH BEYER

Joseph Beyer est né le 25 février 1837 au 23 rue St Marc à Strasbourg, fils de François Joseph Beyer, tisserand et de Catherine Roth. En 1860 il épouse Sophie Reine Boone, sans profession et ils auront 7 enfants. La même année il crée son propre atelier, mais il s'exile dans la capitale comtoise après de la défaite de la France contre l'Allemagne en 1870/71 refusant de devenir allemand et il y est chaleureusement accueilli. Son choix s'expliquerait par l'absence de concurrence en Franche Comté et par les excellentes relations qu'il entretenait avec l'architecte bisontin Louis Lavie (1841-1886) qui lui maintiendra sa confiance quand il sera nommé architecte diocésain en 1881.

« **Joseph Beyer** a été formé à l'Ecole des Beaux Arts de Munich et de Vienne et travailla dans les ateliers de M. Mainberger de Strasbourg. De cette période de formation il avait rapporté un certain nombre de cartons ainsi que des copies effectuées sur place. Et il possédait de nombreux albums de planches de dessin de Steinheil, artiste parisien, auteur des restaurations de la verrière de la Sainte Chapelle. Il se tourna donc naturellement vers la copie et la restauration de vitraux anciens. Sa renommée est établie sur la restauration

des vitraux de la cathédrale de Besançon et de l'église Ste Madeleine de Strasbourg endommagée lors des bombardements de 1870. Il réalisa de nombreux vitraux pour les églises de Franche Comté, à Besançon, Montbéliard...

Sa production se caractérise par de grands personnages placés sous des dais d'architecture avec soubassement décoratif ou des arcatures de plein cintre surmontés de baldaquins et délimités par de larges bordures florales de style renaissant Il produisit aussi des œuvres à caractère profane ».

Il meurt subitement à Besançon le 6 juillet 1876.

L'atelier « Vve J. BEYER »

C'est le nom sous lequel sa veuve reprit l'atelier. Elle développa considérablement l'activité commerciale en créant une salle d'exposition tout en diminuant les coûts de production et fit une large part aux décors civils. En 1895 elle s'associa avec son fils aîné âgé de 24 ans, François Joseph Romain et l'association qui dura 5 ans prit le nom de « **Veuve J. BEYER et Fils Aîné** » Un tiers des vitraux « Beyer » date de cette période.

En 1898 le peintre bisontin Gustave Léon Allard marié à l'une des filles de J. Beyer à savoir Joséphine Mathilde, entra dans le capital de l'atelier qui devint la **SOCIÉTÉ ALLARD-BEYER** (1898-1902). L'atelier développa de nouvelles prestations comme la réalisation de peintures murales.

En 1900, **François Joseph Beyer** prend seul la direction de l'atelier et l'entreprise étend encore le registre de ses productions « **J. BEYER SEUL SUCCESSEUR** » qui devient sous son impulsion « **LA GRANDE MANUFACTURE DE VITRAUX ET CERAMIQUE D'ART** ».

L'ATELIER de PAUL BEYER, dit le Jeune (1900-1906)

Comme son père, le frère cadet de

François Joseph est un élève de l'Ecole de peinture sur verre de Munich. Il crée son propre atelier en 1900. Ses productions manquent d'originalité mais il s'épanouira plus tard en se consacrant exclusivement à la céramique d'art à partir de 1906, date à laquelle il quitte Besançon pour s'établir à Vallauris.

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 en supprimant les principaux commanditaires en France (les paroisses, les conseils de fabrique) sonna le glas de l'atelier verrier qui sera liquidé par enchères publiques en décembre 1906.

LES VITRAUX DE SARRALTROFF

Ces vitraux ont pour thème :

-L'apparition du Sacré Cœur à Marguerite Marie Alacoque : au fond de la nef à gauche, ancien côté femme, le seul à être signé en bas à droite Joseph Beyer Besançon

-St François reçoit les stigmates lui fait face

Dans le Chœur :

-côté femmes : l'Assomption de Marie

-côté hommes : L'Ascension du Christ

1) L'apparition du Sacré Cœur à Marguerite Marie Alacoque



(22.7.1647 ; 17.10.1690 Paray le Monial) Le vitrail représente la vision

qu'elle eut en 1675 où elle vit « brûler d'amour le cœur du Christ ». Dès lors malgré le scepticisme de son entourage la jeune moniale ne cessa de propager la dévotion au Cœur de Jésus.

Le « Sacré Cœur » ne fut pourtant fêté que quelques années après sa mort et pour la première fois à Besançon et la fête officialisée vers le milieu du 19^{ème} s. Proclamée Bienheureuse en 1864, elle ne fut proclamée sainte qu'en 1920. Le fait que Beyer ait fait figurer ce thème à son catalogue n'est peut-être pas étranger au mouvement de dévotion grandissant de la fin du 19^{ème} s. (voir note à propos de la signature du vitrail)

2) St François reçoit les stigmates



St François porte les attributs iconographiques de la tradition : les stigmates (ici aux mains et aux pieds), le froc marron ceint d'une corde qui porte en général trois nœuds (symboles des trois vœux de chasteté, pauvreté et obéissance). Il fut le fondateur de l'ordre des Frères mineurs. En 1212 un ordre similaire fut fondé pour les femmes les Clarisses, par Claire d'Assise. Plus tard sera aussi fondé un ordre destiné aux laïcs restant dans le monde « le tiers ordre » franciscain. Canonisé en 1228 St François est un des saints les plus populaires de la chrétienté. On lui adjoint souvent le chapelet pour la prière du rosaire qui ne fut introduite qu'en 1470. St François est aussi à

l'origine de la première crèche de Noël à Greccio.

La scène du vitrail de Sarraltroff se situe sur la montagne de l'Alverne où en 1224 le saint reçut les stigmates au cours d'une retraite : au fond la ville pourrait être Assise. Le Christ en croix embrasse le saint de son bras droit. Ce dernier foule au pied un globe de verre qui symbolise le mépris du monde. A droite dans le ciel des anges qui pourraient représenter le concert des anges car selon la légende les stigmates furent imprimés par un Christ avec des ailes de séraphin. Ils furent constatés après le décès du saint par Frère Léon.

3) L'Assomption de Marie :



L'Assomption traduit le passage de Marie dans la vie éternelle sans passer par la dégradation de la mort. Elle est fêtée le 15 août. Le croissant de lune est une allusion à sa sainteté et à l'Apocalypse (AP 12,1-4 Bible de Jérusalem).

4) L'Ascension du Christ

Jésus est élevé au Ciel sous les yeux de ses disciples après sa Résurrection : le passage de la mort à la vie, affirmé par de nombreux témoins, constitue la vérité centrale du christianisme.

Ces vitraux sont le miroir de la foi et de la dévotion populaire de cette époque mais étaient aussi pour tous les paroissiens de notre village et particulièrement les enfants un livre de catéchisme



et de christologie ouvert sur le ciel, l'image constituant un moyen et non une fin en soi.

Bertrand Kugler

Nous remercions la Drac de Besançon qui nous a fait parvenir un mémoire de Madame Liliane HAMELIN chercheur au Service de l'Inventaire (Conseil régional de Franche Comté, 4 square Castan 25000 Besançon) paru dans les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs n° 40, 1998, pp. 161-174 intitulé : UN ATELIER DE PEINTRE VERRIER A BESANCON : LA MAISON BEYER (1860-1906) à partir duquel nous avons pu rédiger cet article et qui a répondu aimablement à nos interrogations

Note : Il existe un vitrail dont le thème est tout à fait identique représenté dans un médaillon ovale d'un vitrail de l'église paroissiale Saint Etienne d'Avrigny signé également Joseph Beyer.

..au sujet de la signature du vitrail de Sarraltroff « nous pensons, Liliane Hamelin et moi, qu'il s'agit de François Joseph Beyer, abrégé, faute de place, en « Joseph Beyer » : nous répond M. Pascal MIGNERREY Conservateur régional des Monuments historiques à la DRAC de Franche-Comté. Ce qui semble d'ailleurs correspondre à la date d'acquisition du vitrail.

Les vitraux OTT frères de Strasbourg de l'église S^t Michel de Sarraltroff

Ces vitraux au nombre de quatre re-
présentent :

- côté hommes : Saint Pierre
Le baptême de Jésus par Jean le
Baptiste
- côté femmes : L'éducation de la
Vierge enfant par Sainte Anne
Sainte Elisabeth de Hongrie

1) Saint Pierre :



Il est représenté avec les clés du Royaume qui sont son attribut iconographique. « Je te donnerai les clés du Royaume des Cieux : quoi que tu lies sur terre sera lié dans les cieux. » Matthieu 16/9.

2) Le baptême de Jésus par Jean le Baptiste :

« Voici l'agneau de Dieu, dit Jean Baptiste en voyant passer Jésus au bord du Jourdain » (Jean 1/29) Il est celui qui était annoncé par le prophète Esaïe (Esaïe 53/7) et aussi Jérémie (Jérémie 11/19) Il baptise Jésus au début de sa vie publique. Le Saint Esprit se manifeste sous la forme d'une colombe et confirme la divinité de Jésus. Pour les chrétiens il est le dernier prophète de l'Ancien Testament et le « précurseur » du Messie. Il est souvent représenté avec un manteau simple ou

une peau de bête tenant un bâton surmonté d'une croix ou d'un agneau. Avec parfois une bannière où figure « Ecce Agnus Dei » (Voici l'Agneau de Dieu) Ici l'Archange assiste au baptême.



3) L'éducation de la Vierge enfant par Sainte Anne :



Anne est la mère de Marie. Les épisodes de sa vie sont rapportés par les évangiles apocryphes. On représente

souvent Anne instruisant Marie enfant qui typiquement tient un livre.

4) Sainte Elisabeth de Hongrie (1207-1231) :



Elle est traditionnellement représentée avec une couronne royale et des pains ou des roses. Ici avec une michede pain dans la main droite, une cape franciscaine, mais un manteau riche maintenu par un bijou. Fille du roi de Hongrie André II, elle fut veuve à 20 ans avec 3 enfants alors que leur couple vivait heureux. Son mari Louis IV était parti à la croisade à la suite de Frédéric II et mourut de la peste. Elle fut alors humiliée et chassée du château familial parce qu'on voulait la pousser à se remarier mais elle préféra poursuivre ses oeuvres de charité. Elle devint membre du « tiers ordre » franciscain, mena une vie de charité et mourut à l'âge de 24 ans à Marburg (Allemagne). Selon la légende elle avait volé de la nourriture pour la donner aux pauvres et fut surprise. Elle dit alors qu'elle transportait des roses pour en faire une couronne. Effectivement la nourriture s'était transformée en bouquet de roses.

Ces scènes sont représentées au centre des vitraux dans des médaillons entourés de motifs floraux et géométriques. Les ateliers Ott dont le siège se trouvait dans la Cour du corbeau eurent une production prolifique et diverse.

Bertrand Kugler

La restauration de la Ture

La « TURE » de Sarraltroff vient de subir une cure de jouvence. En effet, d'énormes fissures étaient apparues sur le coin du mur avant côté mairie à cause de la poussée exercée par le mur situé entre la mairie et le Ture qui faisait courir le risque d'un éboulement brutal en contrebas sur la rue. A cet endroit se trouvait jadis un escalier qui permettait d'aller de la place de l'église vers le CD 43. Il était temps, car en enlevant le panneau publicitaire, côté Quincaillerie Sins, on découvrit une énorme lézarde masquée jusque là et la charpente était en piteux état.

Il fallut, avec beaucoup de précautions, consolider la bâtisse par un chaînage dans sa partie supérieure et couler une dalle de béton entre les deux niveaux avant de s'attacher au mur adjacent...

L'ensemble a, à nouveau, meilleure mine, grâce au travail des entreprises Ierone de Goerlingen pour le gros-œuvre et Kirsch de Langatte pour la toiture.

La Ture est un élément du patrimoine architectural de notre village. On a voulu en faire une tour de château (quel château ?), voire une prison mais Emile Muller n'avait trouvé qu'un texte faisant état du fait qu'elle aurait servi au dégrisage des ivrognes. Peut-être cette Ture (porte) désignait-elle un octroi ou alors faisait elle partie d'un ensemble disparu : corps de ferme ou enceinte. Peut-être aussi était-ce un pigeonnier car dans sa partie supérieure se trouve une petite ouverture. Dans les temps anciens on élevait des pigeons non pas pour leur viande très maigre mais pour leur fiente qui était un précieux engrais.

N'oublions pas non plus qu'à proximité (sous le parking de l'actuelle mairie) on avait mis au jour deux tombes datant de la fin de l'époque gallo-romaine, voire mérovingienne, et que un peu plus loin, on avait trouvé une statuette de déesse mère actuellement au Musée de Sarrebourg. Des réemplois d'édifices anciens étaient fréquents.

Rappelons nous toutefois que le village a été complètement détruit



pendant la Guerre de Trente Ans (1618-1648) par les troupes de Bernard de Saxe-Weimar soutenu par le roi de France et qu'il resta inhabité pendant plus de vingt ans. Les rares survivants s'étaient réfugiés derrière les remparts de Sarrebourg et venaient cultiver leurs champs pendant les périodes d'accalmie.

Le style de la Ture laisse à penser qu'elle pourrait dater de cette époque, de la reconstruction, soit le début du 18^e siècle. Sur une carte de 1872, elle apparaît isolée avec la bâtisse qui la jouxte sur la « Place du Tilleul » : les 2 bâtiments auraient pu constituer une porte autrefois (?)... Mais ce ne sont que des supputations. Le mot tour en allemand est « Turm », le mot Ture est peut être une altération de celui-ci. La porte d'une agglomération est plutôt « Tor ». Or dans notre région où se sont côtoyés au cours de l'histoire le roman et le parler germanique des emprunts ont été possibles à l'une ou l'autre langue.

La Ture de Sarraltroff, en l'absence de documents précis connus sur son origine, a donc de quoi alimenter notre imagination. C'est peut-être à cause de cet aspect mystérieux que les Sarraltroffois y sont attachés.

Un objet mystérieux à la Ture...



Lors des travaux de réfection de la Ture, Monsieur Ierone a mis au jour une pierre de grès très belle dans l'encadre-



ment de la porte de l'étage supérieur. Mystère, d'où vient elle ?

Cette pierre de dimension de 46 cm sur 46 cm porte un ornement sculpté, en entrelacs.

Au sommet, une corniche moulurée et en bas une autre moulure de 9 cm. Il s'agit probablement d'un réemploi d'un élément de parement, au dessus d'une porte (ture ?) voire d'une che-

minée. Il pourrait provenir d'une habitation du village vraisemblablement assez riche étant donné la finesse du décor : peut-être une ferme fortifiée ancienne détruite et pourrait dater, selon Madame Heckenbenner, Conservateur du Musée de Sarrebourg, de l'époque de la Renaissance, voire du 17^e siècle.

Des recherches rapides entreprises ces derniers jours, il résulte que l'entrelacs est un motif décoratif fréquent, chez les Celtes, dont la symbolique évoque l'infini, l'éternité. C'est pourquoi on le retrouvait assez fréquemment dans les cimetières.



Saaraltdorf bei Saarburg.

Kirche u. Schulhaus.

A sarrebourg, il y avait un régiment d'artillerie, celui-ci était en train de se préparer pour la bataille qui eut lieu les 18, 19 et 20 novembre 1914. Les batteries d'artillerie s'installèrent dans la forêt du Weiherwald (voici une pièce de 155 mm avec des soldats allemands sur la rue de Fénétrange au bas de l'école (actuelle école maternelle).



Manceuvre datant d'avant la guerre 1914-1918

Une équipe de Génie Militaire allemand a réalisé un pont provisoire sur la Sauer à titre de manœuvre.



Vous avez 16 ans et 3 mois...

Le parcours de citoyenneté :

3 étapes pour devenir citoyen

l'enseignement de Défense a été prévu par la loi dans les programmes de 3^{me} et de 1^{re}

Le recensement obligatoire dans les 3 mois qui suivent le 16^{me} anniversaire. Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Une attestation de recensement vous sera remise, qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen, CAP, BEP, BAC, Permis de conduire, et même conduite accompagnée.

La journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) est obligatoire pour les garçons et filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans. Une convocation vous sera envoyée 45 jours avant la date de la JAPD. En fin de journée un Certificat de Participation vous sera remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est exigé pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

500 métiers vous attendent, à partir de 18 ans si vous avez effectué la JAPD.

Les périodes militaires d'initiation ou de perfectionnement à la défense nationale d'une durée d'une à quatre semaines vous permettent d'appréhender les conditions d'exercice du métier militaire.

Les volontariats civils ou militaires d'une durée d'un an

renouvelable vous permettent d'acquérir une première expérience professionnelle.

Les contrats d'engagement sont exprimés en fin de journée pour les volontaires qui le souhaitent.

Les carrières civiles, de fonctionnaires, d'agents sous contrat et d'ouvriers. Des opportunités professionnelles se trouvent dans tous les secteurs du ministère, et avec la plus grande variété de métiers, que ce soit dans le domaine administratif, technique ou dans le secteur de la santé ou du social.

Weber Grégoire

Le correspondant défense de votre commune



Album souvenir

Saint Nicolas à l'école



A la paroisse



L'an 2007 s'achève. Après les travaux de chauffage (dont vous pouvez apprécier l'efficacité), les vitraux, il restait à refaire tout le système électrique des cloches, très vétuste, voire même dangereux. La commune a entrepris les travaux cette année, tout est neuf. Nous avons maintenant un système performant. Trois cloches sont en place et la sonnerie est la suivante :

- **Pour les angélus** : les matins et en semaine seule la petite sonne avec la note : « SOL » les samedis, dimanches et jours fériés c'est l'ensemble des trois qui sonnent. Dimanche midi et jours fériés l'angélus est précédé de l'AVE MARIA.
- **Pour l'appel aux offices** : c'est la cloche centrale qui sonne avec la note

« FA ».

- **En cas de décès** : nous sonnons le GLAS et utilisons pour cela la plus grande, avec comme note le « MI », accompagnée du marteau de la cloche moyenne.

La sonnerie des heures utilise seulement les marteaux qui frappent sur les différentes cloches.

Voilà expliqué en quelques lignes les sonneries mélodieuses que vous entendez tous les jours.

Merci à la commune et à la municipalité pour avoir entrepris ces travaux.

De notre côté nous avons changé la porte d'entrée de la sacristie. Les ostensoirs ainsi

que plusieurs calices ont été redorés.

La Fête Dieu a été une belle réussite et nous vous donnons rendez-vous pour le 18 mai 2008.

Merci à tous ceux qui y ont participé.

François Xavier ROBERT, notre séminariste est reparti dans sa région natale pour poursuivre ses études au séminaire de Rennes. Johan est arrivé, souhaitons lui bon accueil en espérant que son stage lui permettra de se former et l'aidera dans sa vocation.

Comme vous l'avez constaté, le nombre de Prêtre diminue sans cesse et l'abbé Serge HOUPERT a repris les paroisses de Mittersheim, Rommelfing, Niederstinzel et Oberstinzel.

Malgré cette charge supplémentaire Saraltroff bénéficie encore d'une messe par week-end.

Merci à lui pour son grand dévouement.

Notre gratitude aussi à ceux et à celles qui œuvrent pour l'église, à nos donateurs pour l'accueil qu'ils nous réservent lors de la quête annuelle.

Merci à la chorale, à Mme Keller sa dirigeante, à Gaby Mazerand notre organiste, et aussi à Monique Roos et à Albert Willem pour leur dévouement tout au long de l'année.

*Bonne année à tous
Charles Mazerand*

Album souvenir



Les crécelleurs dans les rues du village... une tradition de la période pascale.

Echos de nos associations

Sapeurs Pompiers

Encore une année qui s'achève au cours de laquelle de nombreuses interventions et manifestations ont constitué le lot quotidien des Sapeurs-Pompiers de Sarraltroff. Feux de cheminée, nids de frelons, nids de guêpes, accident de la route et feux de friche.... voilà quelques exemples de missions remplies par ces hommes.

Depuis le début de l'été, avec le soutien de la commune et du service départemental d'incendie et de secours de la Moselle, les sapeurs-pompiers s'affèrent pour terminer la nouvelle caserne et ainsi disposer d'un local mieux adapté.

Nous vous remercions de votre participation aux manifestations organisées par l'amicale et de l'accueil sympathique que vous nous accordez lors de la vente annuelle de nos calendriers.

Tous les jeunes, dès l'âge de 16 ans peuvent rejoindre notre équipe : il suffit de prendre contact avec nous.

Tout le corps des Sapeurs-Pompiers, le président et les membres de l'amicale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2008.



Les sapeurs-pompiers à la cérémonie du 11 novembre 2007. La montée des couleurs à la fosse commune du cimetière militaire

Donneurs de Sang

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES
DE SARRALTROFF - GOERLINGEN - OBERSTINZEL

Donner son sang est un geste de solidarité. Aujourd'hui donneur, demain receveur... c'est la chaîne de la vie.

Il est nécessaire de donner votre sang, mais plus encore, il faut chercher à augmenter le nombre de donneurs, car la médecine a besoin de plus en plus de sang pour fabriquer des dérivés, pour satisfaire les besoins de la population qui augmente en âge.

Notre section a enregistré cette année :

le 5 janvier 2007 à Sarraltroff : 64 dons

le 16 mars 2007 à Oberstinzel : 58 dons

le 6 juillet 2007 à Goerlingen : 40 dons

le 19 octobre 2007 à Sarraltroff : 60 dons.

Merci à tous au nom des malades.

Retenez les dates des collectes pour 2008 :

le 4 janvier à Sarraltroff,

le 14 mars à Oberstinzel,

le 11 juillet à Goerlingen,

le 24 octobre à Sarraltroff.

Bonne et heureuse année 2008 à tous, et surtout une bonne santé, en tout cas, la meilleure possible.



Dépôt de gerbe le 11 novembre 2007

La Section U.N.C. de SARRALTROFF, forte de 85 membres, a exercé durant toute l'année 2007 une activité aussi florissante que les années précédentes.

Sous l'impulsion de son Président et du Comité, la section a participé à

toutes les cérémonies patriotiques locales organisées sous l'égide de la municipalité de SARRALTROFF.

De nombreux membres de la section n'hésitent pas à assister aux cérémonies commémoratives organisées par toutes les communes du sous-Groupe

de FENETRANGE et aussi à SARREBOURG.

Par sa présence à toutes ces manifestations, la section accomplit son devoir de mémoire. Elle espère simplement que les générations montantes comprendront et retiendront le sens de tous ces efforts, elle souhaite vivement que l'esprit patriotique renaisse chez les jeunes et pourquoi pas aussi chez les moins jeunes...

La section honore toujours, avec le Porte-Drapeau, les obsèques de ceux qui nous quittent. Par sa présence, elle témoigne sa sympathie aux familles dans la peine.

Des moments de convivialité consolident les liens d'amitié entre les membres des sections et la population. Citons les après-midi récréatives et surtout l'excursion annuelle qui nous a emmenés cette année à COLMAR et dans sa région.

Le président Willem Albert et son comité vous souhaitent à tous

UNE BONNE ANNEE 2008



Belle participation des enfants des écoles le 11 novembre 2007

Comité du Souvenir Français de Sarraltroff

Au-delà des cérémonies patriotiques marquant les anniversaires, il nous appartient à nous, compagnons du Souvenir Français, de faire vivre en permanence la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France.

Nous veillons et participons à l'entretien de leurs tombes individuelles et des monuments élevés à leur gloire. Nous transmettons le sens du devoir aux jeunes générations en leur rappelant l'idéal de liberté des morts que nous honorons. Pour accomplir notre mission, nous avons besoin du concours de nombreux membres.

Le Souvenir Français observe la plus stricte neutralité sur le plan politique, confessionnel et religieux. Femmes ou hommes, devenez membre adhérent de notre section du Souvenir Français : votre cotisation qui n'est que de 8 euros par ans nous aidera à remplir notre mission.

Le Comité de Sarraltroff et environs comptait 82 membres au début de l'année 2007. Malheureusement, 6 de nos fervents membres sont décédés : il s'agit de Constant Limon, Lucien Stricher, Gérard Blaising, Jean Paul Bourlon, Joseph Friang et notre chère doyenne du comité, Madame Hedwige Ottinger (87 ans). Tous les membres du comité adressent aux familles en deuil, le témoignage de leur affection profonde.

ACTIONS PREVUES POUR 2008

Le comité financera et organisera une sortie scolaire consacrée à la visite du Mémorial d'Alsace Moselle à Schir-

meck et du camp de concentration du Struthof avec les élèves de CM1 et CM2 de Goerlingen-Rauwiller. Le mémorial est à la fois un lieu de mémoire,

toujours présents pour rehausser nos cérémonies avec beaucoup de talent. Merci aux donateurs de la quête nationale du 1^{er} novembre.



Assemblée générale du 17 février 2007

d'histoire mais également un lieu à vocation pédagogique pour la jeunesse, incitant à la tolérance et à la liberté.

En 2007, notre drapeau a participé à une vingtaine de cérémonies patriotiques et enterrements. Merci à nos deux porte-drapeau, Théophile Roos et son suppléant Jean Luc Friang. Merci aux membres du conseil (vice-président, secrétaire, trésorier et autre) pour leur précieux soutien. Merci également à la musique dirigée par Edmond Muller. Un grand merci au personnel enseignant et à leurs élèves

Un grand merci à Monsieur le Maire Francis Mathis et à son conseil pour la participation à l'opération « Flamme de la Mémoire » 40 bougies à 2 € pièces que les enfants de l'école ont déposées au monument aux morts le 11 novembre 2007. Au terme de l'opération, l'association SOUVENANCE versera à la délégation départementale du Souvenir Français 0,45 € par flamme diffusée sur l'ensemble des communes de Moselle.

*Bonne année 2008
à toute la population.*

Le Président, Robert Beauvais.

Gymnastique Volontaire

Notre association fait désormais partie de « Culture et Liberté » par le biais du foyer Saint-Michel de Sarraltroff.

Cette année encore, les séances se déroulent tous les lundis de 20h à 21h dans le préau de l'école élémentaire. Nous sommes une vingtaine de filles à s'y réunir pour pratiquer diverses activités de remise en forme, comme par exemple : cardio-training, step, kick-boxing, abdos-fessiers, réveil musculaire... le tout en musique bien sûr. Les séances sont animées par Mme Nicole SCHAEFFER.

En début d'année, une séance découverte « yoga » a été proposée par Mme Paulette CLAVIERE.

Nous invitons toutes les personnes intéressées par la pratique d'une activité sportive, à venir nous rejoindre.

Tous les membres de la gymnastique vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2008. Bonne et heureuse année à tous.

Société d'Arboriculture

La société d'arboriculture, forte de 45 adhérents, a perdu plusieurs de ses membres cette année : après Gérard Masson, notre précieux conseiller nous avons déploré la perte de Constant Limon, de Jean Paul Bourlon et de Stricher Antoine Lucien. Nous présentons toutes nos condoléances à leurs familles.

Les ventes de géraniums et de chrysanthèmes, avec le concours du CAT d'Albestroff sont toujours bien accueillies.

L'année 2008 devrait être riche en activités car nous avons été choisis pour l'organisation du congrès départemental de la Fédération.



Assemblée générale 2007

L'année 2008 devait marquer, comme l'exige la loi de finances 2003, l'extinction du « Brenrecht » (en dialecte),

de leur propre récolte. Désormais, dès 2008 (sauf annulation imprévisible), l'article 317 du Code Général des

La Société d'Arboriculture possède un alambic itinérant que les sociétaires peuvent emprunter pour distiller à domicile (à condition de maîtriser la technique) : le fameux Schnaps sert actuellement plus à la confection de liqueurs et de pâtisseries qu'à la consommation courante car la mode, surtout depuis le renforcement des contrôles routiers, n'est plus aux alcools forts.

La mirabelle reste la préférée, viennent ensuite la quetsche, la poire et le kirsch. Chacun a son petit « truc » pour obtenir une eau de vie meilleure que celle du voisin par exemple le morceau de sucre candi sur lequel on fait couler l'alcool lors du repassage.

C'est sur la nécessité de se rassembler pour gérer l'alambic que se sont créées jadis les sociétés d'arboriculture, dont les activités sont actuellement orientées principalement vers la culture des végétaux et la formation.

Le recours contre la loi actuelle était fondé sur le fait que les fruits à distiller sont issus de vergers plantés d'arbres de plein vent, des tiges hautes : leur disparition entraînerait des modifications paysagères et il suffit de regarder les dessins de vergers de Jean Morette qui les a immortalisés pour en apprécier le charme.

Bertrand Kugler.



Assemblée générale 2007 : Baumgartner Raymond est un vrai chef !

en fait le « Privilège du Bouilleur de Cru ». Ce privilège, dont ne jouissent plus que quelques personnes âgées, avait été acquis par ceux qui s'étaient fait enregistrer lors de la campagne 1959-1960 à la suite des décisions du gouvernement de Mendes-France prises en 1954 qui l'instituaient. Il permettait aux « privilégiés » d'être exonérés de toute taxe sur les 10 premiers litres d'alcool pur issus de la distillation

Impôts devrait s'appliquer à tous de la même façon à savoir :

- taxe réduite à 7,25 € par litre jusqu'à 10 litres d'alcool pur,
- taux plein à 14,50 € par litre au-delà de 10 litres.

Nous venons d'apprendre à l'instant qu'un amendement proroge le privilège de 5 ans, jusqu'en 2012.



Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié rentre dans sa 24^{ème} année d'existence. Nous rassemblons toutes personnes d'un certain âge, tant hommes que femmes qui aiment rencontrer dans l'amitié d'autres personnes pour passer quelques heures agréables ensemble.

Nous sommes 61 membres, pas besoin d'avoir 60 ans, nul besoin d'assister obligatoirement à chaque réunion. Tous les 15 jours, le jeudi de 14 heures à 17 heures le Club se réunit pour passer quelques heures de détente... Belote, sorties et repas... Café et pâtisseries sont offerts à chaque réunion. Pour terminer nous lançons un cordial et amical appel à tous ceux qui peuvent et veulent se joindre à nous qu'ils soient les bienvenus à tout moment.

Bonne Année

CLUB SENIORS SPORTS

Nous nous retrouvons deux fois par mois le lundi de 14 heures à 15 heures.

Nous sommes un petit groupe de 18 personnes mais nous sommes toujours aussi dynamiques que l'an dernier, nous ne manquons pas d'activité grâce à notre sympathique animatrice Nicole SCHAEFFER.

Elle nous permet de vivre le sport comme une détente, sans oublier une partie de notre corps. Le sport est ouvert à toutes et à tous pour découvrir les bienfaits de la gym douce. Convivialité et bien-être sont les devises de l'association.

N'hésitez pas à nous rejoindre.

Sports réunis de Sarraltroff

Quelques nouvelles des Sports Réunis de Sarraltroff.

L'année 2007 fut riche en émotions. En effet du point de vue sportif l'équipe senior A a réussi la prouesse de se hisser en tête de son groupe, ce qui lui a ouvert les portes de la division supérieure. Ainsi, depuis septembre 2007 l'équipe évolue en PPD et se bat chaque dimanche pour assurer son maintien. L'équipe senior B quant à elle se débat chaque week-end avec les moyens dont elle dispose pour faire bonne figure sur les terrains de la région, mais le maigre effectif ne facilite pas les choses. Cette équipe mérite un grand coup de chapeau.

La jeunesse du club n'est pas en reste. Les petits footex en herbe portent fièrement les couleurs du club lors des différentes rencontres du samedi. Ainsi, poussins et débutants, encadrés par des éducateurs méritants, ont obtenu de bons résultats tout au long de l'année.

L'intersaison a été marquée par quelques bouleversements : changement d'entraîneur et de président. De ce fait nous remercions particulièrement M. Claude SAUCY et M. Eric RIFF pour tout le travail effectué et tout le temps qu'ils ont consacré à la bonne marche de l'association. Et nous souhaitons la bienvenue à M. Philippe MARCHAL et M. Jonathan SCHNEIDER et les encourageons dans leurs nouvelles fonctions.

Le club remercie la commune ainsi que tous ceux qui ont participé aux différentes manifestations.

Pour l'année à venir, nous lançons un appel à tout nouveau bénévole, joueur, enfant qui souhaiterait venir agrandir la grande famille des Sports Réunis de Sarraltroff.

BONNE ANNÉE A TOUS

Album souvenir



La ligne haute tension, route du Bergholtz. D'imposants pylônes se sont inscrits cette année dans le paysage.

Album souvenir

Le repas des aînés : la joie
de se retrouver et de se
rappeler les années passées



10 juin 2007 : les TGV
relient Paris à Strasbourg. De
Baudrecourt à Strasbourg, ils
empruntent l'ancienne voie
(du Calais-Bâle) passant par
Sarraltroff

Il a fallu condamner le
passage du PN 52
permettant aux piétons de
rejoindre l'écart de la
Schneymühl en
franchissant la voie ferrée.
Sécurité oblige.



Album souvenir



Premier tour des présidentielles 2007 : le doyen des hommes M. Lambing Eugène a voté.



*L'alambic, d'où sortira le nectar des fruits...
(à consommer avec modération).*



*Les fruits sont distillés ; il faut préparer l'alambic pour la suite.
Les fruits bouillis sont lâchés, d'où le nom de bouilleur de cru.*



Le Crédit Mutuel
vous souhaite
une bonne année
2008

Crédit  Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel Etangs et Deux Provinces
1, rue du Maréchal Leclerc – 57930 Fénétrange
Tél. : 0 820 89 15 43*
E-mail : 05520@cmcee.creditmutuel.fr